



**Santé publique
Sécurité de la Chaîne alimentaire
Environnement**

**Aides-soignants
sur le marché du travail, 2021**

**Résultats du couplage des données PlanCad
SPF SPSCAE - Datawarehouse MT&PS - INAMI**

un rapport de la

Cellule Planification de l'offre des professions des soins de santé
Service Professions de Santé et Pratique professionnelle
DG Soins de santé
SPF Santé publique, Sécurité de la chaîne alimentaire et Environnement

réalisé par

Dominiq Nkenné

avec

Christelle Durand, Peter Jouck, Veerle Vivet & Pascale Steinberg

accompagné par le

Groupe de travail Infirmiers
de la Commission de planification de l'offre médicale

Mars 2024

Colophon

Rédaction du rapport :

Cellule Planification de l'offre des professions de soins de santé :

Chef de cellule : Pascale Steinberg

Collaborateurs : Peter Jouck, Christelle Durand, Timothée Mahieu, Dominiq Nkenné, Olivier Van Weyenbergh en Veerle Vivet

Accompagnement : Groupe de travail Infirmiers de la Commission de planification de l'offre médicale

Président : Ellen De Wandeler

Membres: Kristel De Vlieghe, Pierre Drielsma, Sofie Goyvaerts, Jannie Hespel, Danny Mathysen, Jill Meirte, Yves Mengal, Edgard Peters, Thérèse Van Durme, Ann Van Hecke en Patrick Verliefde

Organisation :

Service professions des soins de santé et pratique professionnelle

Chef de service : Aurélie Somer

Direction générale Soins de santé

Directeur-général : Sabine Stordeur

SPF Santé publique, Sécurité de la chaîne alimentaire et Environnement

Président du SPF SPSCAE : Dirk Ramaekers

Editeur responsable:

Dirk Ramaekers, Avenue Galilée, 5/2 1210 Bruxelles

Données de contact :

Direction générale Soins de santé

Service Publique Fédéral Santé publique, Sécurité de la chaîne alimentaire et Environnement

Service Center Santé

Avenue Galilée, 5/2 1210 Bruxelles

T. +32 (0)2 524 97 97

plan.team@health.belgium.be

www.health.belgium.be/hwf

Dit document is eveneens beschikbaar in het Nederlands.

Veillez citer le document avec cette référence :

PlanCad Aides-soignants 2021, Cellule Planification des professions de soins de santé, Service Professions des soins de santé et pratique professionnelle, DG Soins de santé, SPF Santé publique, Sécurité de la chaîne alimentaire et Environnement, mars 2024.

© 2024, SPF Santé publique, Sécurité de la chaîne alimentaire et Environnement.

Toute reproduction partielle de ce document est permise avec citation adéquate.

Ce document est également disponible sur le site internet du SPF Santé publique, Sécurité de la chaîne alimentaire et Environnement : www.health.belgium.be/hwf (=> Publications).

Dépôt légal: D/2024/2196/3

Table des matières

1. AVANT-PROPOS	1
2. SYNTHÈSE	2
3. INTRODUCTION & MÉTHODOLOGIE	3
4. APERÇU SCHÉMATIQUE	8
5. RÉSULTATS	9
SECTION I. COMPOSITION ET DESCRIPTION DES GROUPES D'ANALYSE;	9
Tableau 1. Présence et distribution des aides-soignants dans les différentes banques de données, 31/12/2021	9
Tableau 2a. Répartition des aides-soignants (LTP - PA - FR) selon l'âge et le sexe, par région d'activité, 31/12/2021	11
Tableau 2b. Répartition des aides-soignants (LTP - PA - FR) selon l'âge et le sexe, par communauté, 31/12/2021	13
Tableau 2c. Répartition des aides-soignants (LTP - PA - FR) selon l'âge et le sexe, pour la Belgique, 31/12/2021	14
Tableau 3. Répartition des aides-soignants (LTP - PA - PR) selon le domicile et la langue de contact, 31/12/2021	16
Tableau 4. Répartition des aides-soignants (LTP - PA - PR) selon la communauté et le sexe, 31/12/2021	17
Tableau 6a. Répartition des aides-soignants (LTP - PA - PR) selon le pays ou regroupement de pays en lien avec la nationalité et selon le domicile, pour la Belgique, 31/12/2021	19
Tableau 6b. Répartition des aides-soignants (LTP - PA - PR) selon le pays ou regroupement de pays en lien avec la nationalité et selon le domicile, pour la Communauté flamande, 31/12/2021	20
SECTION II. ANALYSE DE L'ACTIVITÉ DES AIDES-SOIGNANTS;	23
Tableau 7. Répartition des aides-soignants actifs (PA - PR) selon le statut professionnel, 31/12/2021	23
Tableau 8. Caractéristiques des aides-soignants actifs dans les soins de santé (PR) par région d'activité, par communauté et pour la Belgique, 31/12/2021	24
Tableau 9. Répartition des aides-soignants professionnellement actifs (PA) dans le cadre de l'ONSS et des équivalents temps-plein selon la région d'activité, la communauté, l'âge et le secteur d'activité, 31/12/2021	25
Tableau 10. Répartition des aides-soignants salariés actifs dans les soins de santé ou practising (PR) et des équivalents temps-plein selon la région d'activité, la communauté, l'âge et le secteur d'activité, 31/12/2021	27
Tableau 11 Répartition du nombre d'aides-soignants salariés, actifs dans les soins de santé (PR) par sexe et taux d'activité, selon la communauté et pour la Belgique, 31/12/2021	29
Tableau 12. Volume ETP et ETP moyen des aides-soignants actifs (PR) selon la communauté et le sexe, 31/12/2021	31
Tableau 13. Volume ETP et ETP moyen des aides-soignants actifs (PR) selon la communauté, la nationalité et le pays d'origine de leur diplôme, 31/12/2021	31
Tableau 14a. Répartition du nombre d'ETP et ETP moyen des aides-soignants actifs dans les soins de santé (PR) par catégorie d'âge et statut professionnel, selon la région d'activité, 31/12/2021	33
Tableau 14b. Répartition du nombre d'ETP et ETP moyen des aides-soignants actifs dans les soins de santé (PR) par catégorie d'âge et statut professionnel, selon la communauté, 31/12/2021	35
Tableau 14c. Répartition du nombre d'ETP et ETP moyen des aides-soignants actifs dans les soins de santé (PR) par catégorie d'âge et statut professionnel, pour la Belgique, 31/12/2021	36
SECTION III. DISTRIBUTION TERRITORIALE ET DENSITÉS	37
Tableau 15. Répartition des aides-soignants actifs (PA - PR) selon le lieu d'activité et selon la communauté, 31/12/2021	37
SECTION IV. COMMUNAUTÉ GERMANOPHONE	39
Tableau 16. Répartition des aides-soignants (LTP - PA - PR) de la Communauté germanophone selon leur statut professionnel, 31/12/2021	39
SECTION V. ANNEXE	40
Tableau 17. Répartition des aides-soignants (LTP - PA - FR) selon l'âge et le sexe, par province d'activité, 31/12/2021	40
Tableau 18. Caractéristiques des aides-soignants actifs dans les soins de santé (PR) par province d'activité, 31/12/2021	46
Tableau 19. Répartition des aides-soignants actifs (PA) dans les soins de santé dans le cadre de l'ONSS et des équivalents temps-plein selon la province d'activité, l'âge et le secteur d'activité, 31/12/2021	47
Tableau 20. Répartition du nombre d'ETP et ETP moyen des aides-soignants actifs dans les soins de santé (PR) par catégorie d'âge et statut professionnel, selon le province d'activité, 31/12/2021	50

1. AVANT-PROPOS

Ce rapport constitue la publication finale du projet PlanCad des aides-soignants, le couplage des données provenant de plusieurs organismes gouvernementaux pour l'année 2021.

Nous souhaitons en préambule remercier les personnes de contact au sein de ces organismes qui nous ont aidé à mieux comprendre les données disponibles, ce qui a permis à la Banque Carrefour de la Sécurité Sociale (BCSS) de nous transmettre une sélection adéquate des variables.

Les données ont été préparées par Timothée Mahieu du SPF SPSCAE et Chris Brijs de la BCSS. Le processus de transfert des données et l'anonymisation ont été orchestrés par Chris Brijs de la BCSS. Nous les remercions pour le temps précieux qu'ils ont consacré pour nous permettre d'obtenir les données pour le couplage

Nous souhaitons également remercier les membres du groupe de travail « Infirmiers » de la Commission de planification de l'Offre médicale qui ont veillé à ce que nous prenions en compte les caractéristiques spécifiques de la profession d'aide-soignant.

Nous espérons que ce rapport contribuera à la discussion sur les développements futurs de la profession d'aide-soignant et ainsi à la réalisation de la planification des soins de santé en Belgique.

Cellule Planification de l'offre des professions des soins de santé
Service Professions de Santé et Pratique professionnelle
DG Soins de santé
SPF Santé publique, Sécurité de la chaîne alimentaire et Environnement

2. SYNTHÈSE

Méthodologie :

Les données des aides-soignants extraites de la banque de données des professionnels des soins de santé en droit d'exercer en Belgique, appelée « cadastre », couplées avec des données provenant du Datawarehouse Marché du travail et Protection sociale (DWH MT&PS) ont été utilisées en vue d'évaluer l'activité effective des aides-soignants, d'estimer leur taux d'activité et d'identifier leurs secteurs d'activité. Ce couplage « réduit » porte uniquement sur l'année la plus récente disponible : 2021.

Trois **groupes d'analyse** ont été définis : les professionnels habilités à exercer la profession d'aide-soignant ('Licensed To Practice' ou LTP), les professionnels ayant une activité au 31/12/2021 comme salarié ou indépendant ('Professionally Active' ou PA), et les professionnels actifs dans le secteur de santé ('Practising' ou PR). Est pris en compte dans le groupe d'analyse **LTP** toutes les personnes habilitées à exercer la profession d'aide-soignant ('Licensed to Practice' ou LTP). Cela signifie qu'elles sont en possession d'un visa d'aide-soignant. Les personnes avec un visa d'une profession de santé autre que la profession d'aide-soignant ne sont pas reprises dans le groupe d'analyse LTP. Nous supposons en effet qu'elles exercent la profession associée au diplôme le plus élevé obtenu. Les personnes qui ont obtenu un visa d'aide-soignant pendant leur formation d'infirmier mais n'ont pas (encore) obtenu leur visa d'infirmier font partie du groupe d'analyse LTP. De cette population est défini comme actif (**PA**) tout aide-soignant inscrit comme indépendant à l'INASTI au 31/12/2021 ou repris au 31/12/2021 dans la banque de données ONSS à raison d'au moins 0,1 ETP en 2021. Est repris comme actif dans le secteur de santé (**PR**) tout aide-soignant indépendant avec une activité dans le secteur des soins de santé ou tout aide-soignant actif salarié avec au moins un employeur dans le secteur des soins de santé.

Outre le nombre d'aides-soignants disponibles, le volume de travail ou l'**équivalent temps plein** (ETP) a été estimé selon le secteur professionnel (salarié ou indépendant) et selon le groupe d'analyse. L'ETP presté par les **salariés** est fourni par le DWH MT&PS via le taux d'activité annuel et le taux d'activité presté dans un secteur des soins de santé au cours du dernier trimestre 2021. L'ETP pour les **indépendants** actifs dans les soins de santé est assimilé à 1, en raison de l'absence de données sur le volume des prestations.

Résultats :

Professionnels en droit d'exercer (Licensed to practice - LTP)

Le nombre de **professionnels habilités à exercer la profession d'aide-soignant (LTP) en 2021** est de **128.329**, dont respectivement 73.360 relèvent de la Communauté flamande et 54.969 de la Communauté française. Environ 20% des professionnels LTP qui relèvent de la Communauté française possèdent une nationalité non belge (principalement la nationalité française (11%), et africaine (4%)). Pour le groupe LTP qui relève de la Communauté flamande ce pourcentage de non belges est plus faible (5%). Le pourcentage de femmes en 2021 est de 91% en Belgique.

Professionnels actifs sur le marché du travail belge (Professionally active - PA)

Parmi ces aides-soignants reconnus, **84.047** personnes sont **professionnellement actives (PA)** en Belgique au 31/12/2021 (soit 65% du groupe d'analyse LTP), respectivement 52.059 relevant de la Communauté flamande (71% du groupe LTP) et 31.988 relevant de la Communauté française (58% du groupe LTP). 93% des aides-soignants actifs travaillent comme salarié exclusif, 3% travaillent sous statut d'indépendant exclusif et 4% combinent un emploi de salarié et d'indépendant.

Professionnels actifs dans le secteur des soins de santé belge (Practising - PR)

Le nombre d'**aides-soignants actifs dans le secteur des soins de santé (PR)** en 2021 est de **73.857** (soit 58% du groupe d'analyse LTP), respectivement 44.724 en Communauté flamande (61% du groupe LTP) et 29.133 en Communauté française (53% du groupe LTP). La répartition de ceux-ci selon la région d'activité est la suivante : 44.276 en Région flamande (60%), 23.584 en Région wallonne (32%) et 5.997 en Région Bruxelles-Capitale (8%). Si on regarde la pyramide des âges des aides-soignants actifs dans les soins de santé, on constate que les aides-soignants de moins de 35 ans représentant 35% de la population totale PR (39% en Communauté flamande et 30% en Communauté française)

La **densité** d'aides-soignants actifs qui exercent une activité dans un secteur de santé pour 10.000 habitants, est égale à 63,8 en Belgique. Cette densité est proche en région flamande (66,1) et en région wallonne (64,3). Elle est plus basse en région de Bruxelles-Capitale (49,1). La densité varie entre 47,1 et 76,2 selon les provinces.

Le **nombre total d'ETP en 2021** pour les aides-soignants actifs dans le secteur de santé (PR) est de **55.864** avec un ETP moyen de 0,76. L'ETP moyen est égale à 0,75 en région flamande, et de 0,74 en région wallonne et 0,86 en région Bruxelles-Capitale.

Les aides-soignants sous statut salarié exclusif représentent 96% du volume ETP total, alors que les aides-soignants avec un statut combiné représentent 4% du volume ETP total, et les aides-soignants sous statut indépendant exclusif représentent moins que 1% du volume ETP total.

Mots-clés : PlanCad, couplage, force de travail, nombre d'aides-soignants actifs, ETP

3. INTRODUCTION & MÉTHODOLOGIE

3.1. La Commission de planification de l'offre médicale

La Commission de planification de l'offre médicale a été créée en 1996 avec pour mission (conformément à la LEPS¹, article 91 §2) :

- d'examiner les besoins en matière d'offre médicale en ce qui concerne les professions visées aux articles 3, § 1^{er}, et 4 (médecins, dentistes, kinésithérapeutes, infirmiers, sages-femmes et logopèdes). Pour déterminer ces besoins, il sera tenu compte de l'évolution des besoins relatifs aux soins médicaux, de la qualité des prestations de soins et de l'évolution démographique et sociologique des professions concernées et de la population. Les avis visés portent sur les besoins du Royaume ;
- d'évaluer de manière continue l'incidence qu'à l'évaluation de ces besoins sur l'accès aux études pour les professions visées aux articles 3, § 1^{er}, et 4² ;
- d'adresser annuellement aux ministres de la Santé publique et des Affaires sociales un rapport sur la relation entre les besoins, les études et le passage à l'accès aux stages requis afin d'obtenir les titres professionnels particuliers visés à l'article 85 et le titre professionnel visé à l'article 43, § 3.

Si l'autorité fédérale souhaite limiter l'accès à une profession des soins de santé du LES (contingentement), elle doit recueillir l'avis de la Commission de planification (article 92 §1, §3 et §4). Si une limitation est décidée, les chiffres, éventuellement ventilés par communauté, doivent alors être connus par les étudiants avant d'entamer leurs études (article 92 §2).

La Commission de planification est constituée de représentants des universités, du Collège Intermutualiste, des professions des soins de santé, des ministres compétents, des communautés, de l'Institut d'assurance maladie invalidité (INAMI) et du SPF Santé publique, Sécurité de la chaîne alimentaire et Environnement (SPF SPSCAE). La Commission comprend une assemblée plénière et des groupes de travail pour les différentes professions des soins de santé. Le soutien administratif et scientifique est assuré par la cellule Planification de l'offre des professions des soins de santé au sein du SPF SPSCAE.

Afin d'accomplir sa mission d'évaluation des besoins en matière d'offre médicale, la Commission de planification se base sur les données des PlanCad qui décrivent la situation récente des différents groupes professionnels (répartition par sexe et âge des actifs ...) et élabore des scénarios d'avenir pour certaines professions des soins de santé à l'aide d'un modèle de planification.

3.2. Le « Cadastre » - fonction et limite

La banque de données fédérale des professions de santé, appelée « cadastre » (loi du 29/01/2003 ; Moniteur belge du 26/02/03) est la banque de données des professionnels des soins de santé en droit d'exercer en Belgique gérée par le SPF Santé publique, Sécurité de la chaîne alimentaire et Environnement.

Les personnes qui veulent exercer une profession reconnue des soins de santé en Belgique doivent obtenir un visa auprès du SPF Santé publique, Sécurité de la chaîne alimentaire et Environnement.

Les données d'identification des professionnels en droit de prêter sont enregistrées dans le « Cadastre ». Cette base de données fonctionne tel un mécanisme d'enregistrement, d'octroi de visa, d'agrément et de contrôle des différentes professions des soins de santé. Elle est partagée avec les entités fédérées, qui enregistrent les informations pour la partie du parcours du professionnel qui relève de leur compétence : diplôme, agrément, stage éventuel, ...

¹ Loi coordonnée du 10 mai 2015 relative à l'exercice des professions des soins de santé

² Médecins et dentistes

Ce Cadastre offre donc un récapitulatif de toutes les personnes ayant introduit une demande d'exercice d'une activité professionnelle agréée. Il stocke entre autres des informations sur la possession ou non d'un agrément ou d'un visa valable, les diplômes obtenus, les spécialisations éventuelles, les coordonnées et les données à caractère personnel.

Toutefois, cette base de données ne permet pas de soutenir pleinement la mission de la Commission de planification - Offre médicale. Il manque des données cruciales. Ainsi, le Cadastre des professionnels en droit de prester ne permet pas de déterminer si les professionnels agréés sont effectivement actifs, d'estimer leur taux d'activité et d'identifier leur secteur d'activité. Les personnes qui, par exemple, quittent la Belgique après leur inscription dans le Cadastre et ne font donc plus partie des effectifs d'une profession des soins de santé restent cependant présentes dans le Cadastre. En d'autres termes, le Cadastre permet d'avoir une vue des personnes qui *peuvent* exercer une profession des soins de santé, mais pas de celles qui *l'exercent* effectivement.

3.3. Qu'est-ce qu'un PlanCad ?

Afin de déterminer si les professionnels agréés qui sont enregistrés dans le Cadastre sont effectivement actifs, d'estimer leur taux d'activité et d'identifier leur secteur d'activité, donc de connaître la position effective des praticiens agréés d'une profession des soins de santé sur le marché du travail, on procède à des couplages de données entre le Cadastre, le Datawarehouse Marché du travail et Protection sociale (DWH MT&PS) et les données disponibles provenant de l'INAMI.

Ces couplages ont reçu le nom de « PlanCad » et s'inscrivent dans le plan pluriannuel de la Commission de planification.

Il existe deux types de couplages de données :

- le « **couplage approfondi** », portant sur plusieurs années, permettant d'analyser en détails l'activité actuelle et passée de la profession et de développer des scénarios d'évolution de la force de travail pour le futur en utilisant un modèle de planification.

Ce type d'analyse permet à la Commission de planification de remettre des avis motivés au Ministre concernant la politique à mener afin de disposer d'un nombre suffisant de professionnels pour répondre aux besoins de la population, sans verser dans la pléthore.

- le « **couplage réduit** », portant sur l'année la plus récente disponible, permettant d'obtenir un aperçu synthétique de l'activité professionnelle (actifs, inactifs ou pensionnés, actifs à l'INAMI, statut salarié, indépendant ou mixte, etc...).

Ce type d'analyse permet de produire des « statistiques annuelles enrichies » et de répondre de manière plus souple aux priorités de santé publique. Ne reprenant pas les tendances historiques, puisqu'il se limite à une seule année, il ne permet pas de développer des scénarios d'évolution de la force de travail.

Le PlanCad dont les résultats figurent dans ce document appartient à cette seconde catégorie.

3.4. Le Datawarehouse Marché du travail et Protection sociale

Le Datawarehouse Marché du travail et Protection sociale (DWH MT&PS) vise l'agrégation de données socio-économiques provenant des institutions belges de sécurité sociale. Le but du Datawarehouse marché du travail et protection sociale est de pouvoir répondre de manière plus correcte, plus rapide et moins onéreuse aux demandes de données émanant d'instituts de recherche et des autorités. La gestion du DWH MT&PS a été confiée à la Banque Carrefour de la sécurité sociale (BCSS).

Le Datawarehouse Marché du travail et Protection sociale enregistre les données administratives de plusieurs institutions de sécurité sociale, notamment l'Institut national d'assurances sociales pour travailleurs indépendants (INASTI), l'Office national de sécurité sociale (ONSS), l'Office national de sécurité sociale des administrations provinciales et locales (ONSSAPL, devenu ensuite ORPSS, et faisant maintenant partie de l'ONSS), l'Office national de l'emploi (ONEM), le SPF Sécurité sociale (SPF SS), le Fonds des accidents du travail (FAT, devenu FEDRIS avec le FMP), le Fonds des maladies

professionnelles (FMP, devenu FEDRIS avec le FAT), le Collège intermutualiste national (CIN), le Service des pensions du secteur public (SdPSP, devenu SFP avec l'ONP), l'Office national des vacances annuelles (ONVA), l'Office national des pensions (ONP, devenu SFP avec le SdPSP), les services régionaux de placement VDAB/ACTIRIS/Forem/ADG et le Registre national.

3.5. Les données de l'INAMI

Outre les données du marché du travail régulier, présentes dans le DWH MT&PS, il existe pour les personnes qui fournissent des prestations remboursées dans le cadre de l'assurance-maladie-invalidité une source importante d'informations complémentaires à l'INAMI : le nombre total d'actes et le montant total remboursé par l'INAMI pour les prestations de la nomenclature. Ces données permettent de disposer d'informations pertinentes dans le cadre d'une analyse des professionnels actifs dans le secteur des soins de santé.

La cellule de Planification a reçu des données venant de l'INAMI mais son contenu n'a pas été utilisé pour nos analyses car les aides-soignants n'ont pas besoin du numéro de l'INAMI pour exercer leur profession et un certain nombre de prestations INAMI exercées par l'aide-soignant sont indiquées au nom de l'infirmier.

3.6. L'obtention des données et la mise en œuvre du couplage

Une demande de « couplage périodique » de données pour les différentes professions des soins de santé, valable pour plusieurs années, a été introduite pour approbation auprès du Comité sectoriel de la sécurité sociale et de la santé au sein de la Commission de la protection de la vie privée, qui a remis un avis favorable.

Grâce à cette autorisation, lorsqu'un couplage est envisagé pour une profession, la demande de données est introduite directement à la Banque carrefour de la sécurité sociale (BCSS).

Pour le groupe professionnel étudié, la BCSS rassemble les données des différentes sources et remplace les numéros de registre national par une clé codée anonyme qui empêche l'identification d'un individu, mais permet de relier entre elles les informations.

Après réception des différents fichiers sources, la cellule Planification de l'offre des professions de santé procède au couplage des données proprement dit, à l'analyse et à la rédaction du rapport.

3.7. Les données d'activité

Dans le couplage PlanCad, les données relatives à l'activité proviennent :

- de l'ONSS (cf. § 3.4) pour les salariés ;
- de l'INASTI pour les indépendants ;
- de l'INAMI pour les salariés ou indépendants actifs dans le système d'assurance maladie-invalidité.

Pour les professionnels sous statut salarié dans le cadre de l'ONSS, le DWH MT&PS fournit les équivalents-temps pleins individuels réalisés (ETP) pour le dernier trimestre de l'année, en lien avec chaque employeur et le secteur d'activité de ce dernier, conformément à la nomenclature NACE (Nomenclature statistique des Activités économiques dans la Communauté Européenne). À cela s'ajoute le total des ETP calculés dans le DWH MT&PS par an, sur la base des ETP par trimestre.

Les données de l'INASTI permettent uniquement de savoir si le professionnel exerce une activité sous le statut d'indépendant. Elles ne permettent pas de déterminer le temps de travail ou le niveau d'activité dans ce secteur.

3.8. La communauté et la région d'activité

Un individu appartient à la **Communauté flamande ou française** sur base de la langue du diplôme obtenu (NL ou FR) ou, si cette information n'est pas disponible (diplômes étrangers par exemple), sur base de la langue de contact (NL, FR, DE). Si la langue de contact est l'allemand, ce professionnel est attribué à la Communauté française.

Pour la **Communauté germanophone**, l'extension de l'allemand comme langue de contact dans la banque de données des professionnels des soins de santé est récente. Il n'est donc pas possible d'identifier les professionnels appartenant à cette communauté en utilisant ce critère. À défaut, le domicile a été utilisé comme approximation : les professionnels germanophones ont donc été identifiés sur base de leur domiciliation dans une des neuf communes relevant de la Communauté germanophone.

Afin de déterminer la **région où l'activité est pratiquée** pour les salariés, nous disposons du lieu d'établissement (siège principal ou unité d'établissement local) de chaque employeur, au niveau de l'arrondissement. La région d'activité pour les professionnels sous statut salarié ou mixte est la région du siège local (unité d'établissement local) ou, à défaut, du siège social (principal) de l'employeur chez qui le professionnel preste le plus de temps de travail.

Étant donné qu'aucune information n'est disponible concernant le lieu d'établissement des indépendants, on utilise l'arrondissement du domicile. La région d'activité des personnes sous statut d'indépendant est par conséquent la région du domicile.

3.9. Les groupes d'analyse

Le présent rapport décrit les résultats du couplage des données pour le groupe professionnel des aides-soignants. Ces résultats ont été validés par la Commission de planification de l'offre médicale.

Toutes les personnes habilitées à exercer la profession d'aide-soignant constituent le premier groupe d'analyse (**'Licenced To Practice' ou LTP**). Cela signifie qu'elles sont en possession d'un visa d'aide-soignant et n'ont pas un visa supplémentaire associé à un diplôme plus élevé obtenu. Il est à noter que les personnes titulaires à la fois d'un visa d'aide-soignant et d'un visa d'infirmier ne font pas partie du groupe d'analyse LTP.³ Remarquons qu'il y a un changement méthodologique par rapport au PlanCad précédent qui prenait en considération dans le groupe d'analyse LTP en plus des personnes titulaires d'un visa d'aide-soignant, aussi des personnes ayant obtenu un diplôme d'aide-soignant, mais qui pour des raisons de lenteurs administratives n'étaient pas encore en possession du visa pour exercer cette profession.

Les deuxième et troisième groupes d'analyse portent sur les personnes qui ont une activité professionnelle :

Le groupe d'analyse **'Professionally Active' (PA)** inclut les aides-soignants actifs dans le groupe LTP. Un aide-soignant est considéré comme actif lorsqu'il est inscrit comme indépendant à l'INASTI au 31/12/2021 ou repris au 31/12/2021 dans la banque de données de l'ONSS à raison d'au moins 0,1 équivalent temps plein (ETP) par an.

Le groupe d'analyse **'Practising' (PR)** (actif en tant qu'aide-soignant) se compose d'aides-soignants actifs du groupe PA qui exercent une activité dans le secteur des soins de santé. Une personne est affectée à ce groupe lorsqu'elle est inscrite à l'INASTI au 31/12/2021 et a une activité dans un secteur des soins de santé, ou est reprise au 31/12/2021 dans la banque de données ONSS à raison d'au moins 0,1 ETP/an et travaille pour un employeur actif dans un secteur des soins de santé.

Pour identifier correctement les individus actifs dans le **secteur de soins de santé** et dans chaque **secteur d'activité**, nous utilisons le *code NACE du lieu d'établissement local de l'employeur*, c'est-à-dire l'endroit où l'employé exerce ses activités. De nombreuses entreprises ont leur siège social, par exemple, à Bruxelles, mais elles peuvent avoir des lieux d'établissement locaux dispersés dans tout le pays, avec des activités différentes de celles du siège social. Prenons par exemple le secteur du CPAS. À l'intérieur du secteur du CPAS, diverses activités ont lieu, notamment dans les hôpitaux, les maisons de repos et de soins, les services de soins infirmiers à domicile et les services d'aide à domicile. En utilisant le code du lieu d'établissement local, nous pouvons déterminer avec plus de précision ce secteur. Un hôpital géré par un CPAS, par exemple, aura le code principal du CPAS mais le code local d'un hôpital. Cela nous permet d'attribuer correctement les aides-soignants travaillant dans un hôpital du CPAS au secteur hospitalier. Il en va de même pour les secteurs des maisons de repos et de soins, ainsi que

³ Les données d'activité des infirmiers se retrouvent dans le rapport : "Infirmiers sur le marché du travail 2019-2021".

des soins d'aides-soignants à domicile. Ces informations détaillées n'étaient pas disponibles dans le rapport précédent, ce qui conduisait à attribuer à tort tous les aides-soignants des hôpitaux du CPAS, et similaires, au secteur du CPAS.

3.10. Le calcul des équivalents temps plein (ETP)

3.10.1. Le concept 'équivalent temps plein'

L'**équivalent temps plein (ETP)** exprime la quantité de travail accomplie par une personne proportionnellement au volume de travail d'un emploi normal à temps plein. Cet équivalent est présenté par rapport à un travailleur de référence fictif, à savoir un individu accomplissant une prestation de travail complète dans la même fonction pendant un an. Une personne qui accomplit exactement la moitié de ce volume de travail équivaut à 0,5 ETP.

L'analyse basée sur les ETP a cet avantage qu'elle permet de mesurer et de comparer le volume de travail fourni et pas seulement le nombre de personnes disponibles dans un secteur donné. Ainsi, il est possible notamment de mesurer l'impact du travail à temps partiel sur les volumes de travail prestés.

3.10.2. L'ETP pour les salariés

Le total des ETP prestés durant une année par chaque individu qui compose la population analysée est calculé dans le DWH MT&PS sur la base des ETP par trimestre fournis par l'ONSS. Cet indicateur ETP correspond au volume total de travail réellement fourni au cours des quatre trimestres, c'est-à-dire sans les périodes d'absence pour lesquelles aucun salaire n'est perçu, comme les congés thématiques ou les congés maladies de longue durée par exemple.

Le mode de calcul de l'ETP diffère selon le groupe analysé.

Pour les aides-soignants salariés qui exercent une activité (PA), le taux d'activité annuel fourni par le DWH MT&PS sert d'ETP. Indépendamment du secteur où l'activité est pratiquée, cet ETP représente le volume total de travail réellement fourni au cours des quatre trimestres.

L'ETP des aides-soignants salariés actifs dans un secteur des soins de santé (PR) correspond au taux d'activité presté dans les secteurs des soins de santé au cours du dernier trimestre de l'année. Cet ETP représente donc le volume de travail réellement fourni au cours du dernier trimestre, spécifiquement pour les secteurs des soins de santé.

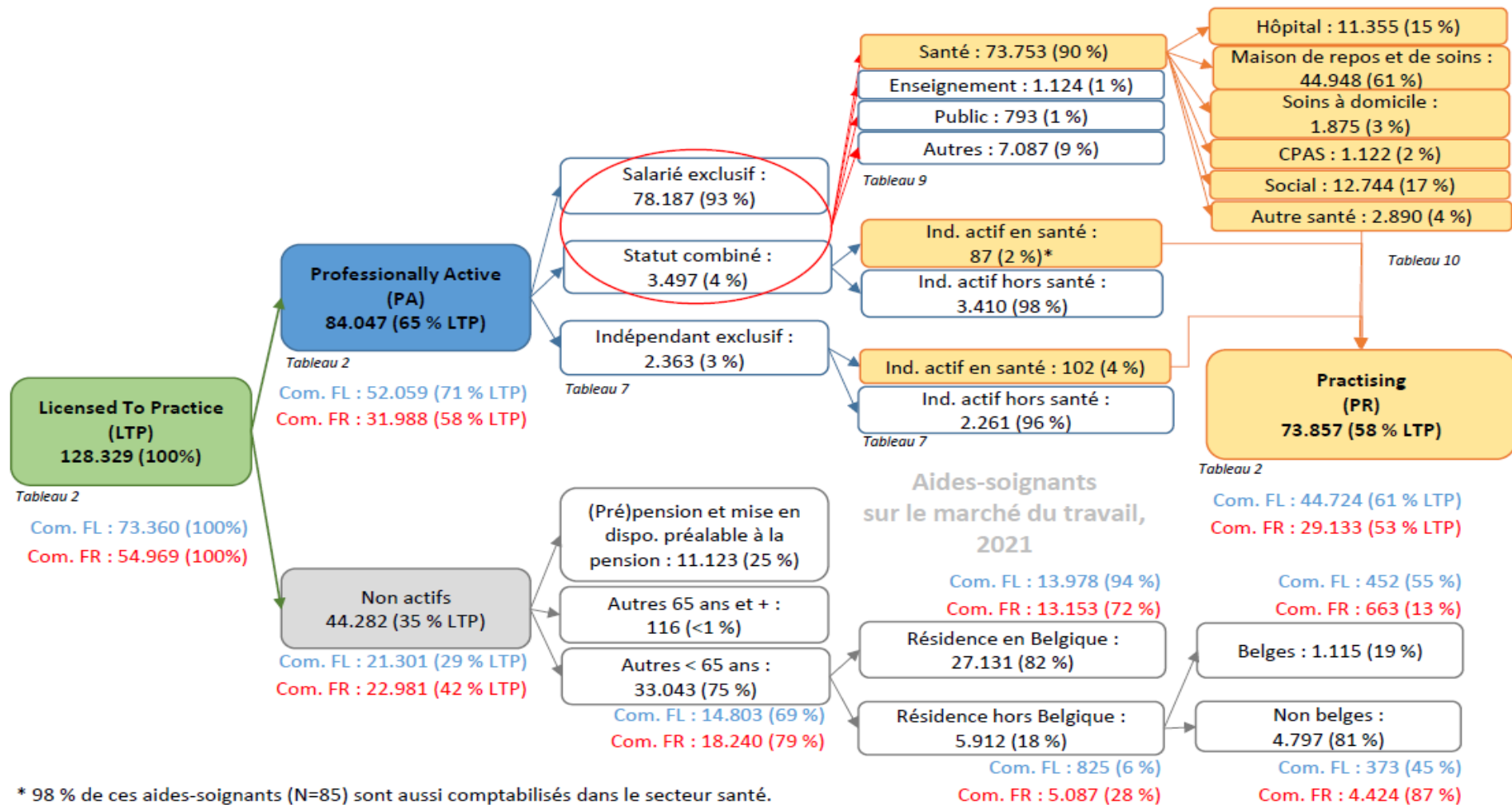
Étant donné que le groupe d'analyse PR est un sous-groupe du groupe d'analyse PA et qu'une autre méthode de calcul de l'ETP est utilisée, les comparaisons doivent être interprétées avec prudence.

3.10.3. L'ETP pour les aides-soignants indépendants

Le calcul d'un ETP pour les personnes travaillant sous un statut indépendant n'est pas évident. Contrairement aux salariés, nous ne disposons pas d'un indicateur univoque du volume de travail effectué. Il n'existe pas de données pertinentes permettant de déterminer les ETP des aides-soignants indépendants que ce soit au niveau de l'INAMI ou au niveau de l'INASTI.

C'est pourquoi un ETP fictif et réaliste de 1 est attribué à chaque aide-soignant ayant un statut indépendant exclusif dans les soins de santé. Il est possible que les aides-soignants dans les soins de santé combinent leur activité salariale avec une activité comme indépendant. Lorsqu'une personne combine une activité indépendante dans les soins de santé avec une activité salariée dans les soins de santé ou non, l'ETP indépendant est déterminé de telle sorte que la somme de l'ETP salarié et indépendant n'est pas supérieure à 1.

4. APERÇU SCHEMATIQUE



5. RÉSULTATS

SECTION I. COMPOSITION ET DESCRIPTION DES GROUPES D'ANALYSE;

Tableau 1. Présence et distribution des aides-soignants dans les différentes banques de données, 31/12/2021

	SPF	ONSS	INASTI
Domicile			
Région flamande	105.693	79.283	8.959
Région wallonne	53.563	37.080	4.005
Région Bruxelles-Capitale	9.455	6.071	531
Etranger & inconnu	11.333	1.867	108
Communauté			
Communauté flamande	104.655	77.426	8.655
Communauté française	75.389	46.875	4.948
<i>Total</i>	<i>180.044</i>	<i>124.301</i>	<i>13.603</i>

Lignes directrices pour l'interprétation - Tableau 1

Ce tableau indique la présence des personnes dans les différentes sources du couplage au 31/12/2021. Tous les individus du groupe d'analyse 'aides-soignants' sont présents dans la banque de données des professionnels des soins de santé (SPF/colonne 2), dans la mesure où cette source est à l'origine du couplage. En outre, un même professionnel peut être repris dans plusieurs colonnes (3 à 4) en fonction des statuts et/ou activités qu'il combine ou exerce de manière successive sur une année civile.

La somme du nombre d'Aides-soignants en Région flamande, en Région wallonne, en Région de Bruxelles-Capitale et dans la catégorie étrangère et inconnue est égale à la somme du nombre d'Aides-soignants relevant de la Communauté flamande et de la Communauté française. Ce nombre correspond au nombre total observé d'aides-soignants présents dans la banque de données fédérale.

Ce tableau comprend toutes les personnes enregistrées dans le cadastre avec un visa d'aide-soignant ou un diplôme d'aide-soignant. Ce groupe comprend entre autres les personnes qui ont obtenu un diplôme d'aide-soignant mais qui n'ont pas de visa d'aide-soignant (13.037). Ce groupe comprend aussi les étudiants qui, au cours de leur formation d'infirmier, ont reçu un visa d'aide-soignant mais qui ont ensuite terminé leur formation d'infirmier. Cela concerne un total de 36.249 personnes en Belgique, dont 23.063 proviennent de la Communauté flamande et 13.186 de la Communauté française. Ces personnes ne sont pas prises en compte dans les prochaines étapes d'analyse et ne font donc pas partie du groupe « Licensed To Practice ». En effet, nous supposons qu'ils sont actifs en tant qu'infirmiers. Il en va de même pour toutes les autres personnes (n = 1.087) qui ont obtenu un autre visa de niveau plus élevé dans le domaine des soins de santé (sage-femme, ergothérapeute, kinésithérapeute, assistant pharmaceutico-technique, médecin, dentiste,...). Cela explique la grande différence entre le nombre de personnes présentes dans le cadastre (180.044) et le groupe d'analyse LTP (128.329) (voir tableau suivant). Les personnes qui ont obtenu un visa d'aide-soignant pendant leur formation d'infirmier mais n'ont pas (encore) obtenu leur visa d'infirmier font aussi partie des groupes d'analyse de ce rapport.

Explication

Colonne 1 : Domicile ou communauté :

- La catégorie de domicile 'Etranger & inconnu' comprend les professionnels dont le domicile se situe hors Belgique, ou n'est pas connu.

- Un individu appartient à la Communauté flamande ou française sur base de la langue du diplôme obtenu (NL ou FR) ou, si cette information n'est pas disponible, sur base de la langue de contact (NL, FR ou DE). L'allemand a été ajouté comme langue de contact possible uniquement à partir de 2014 par l'administration. Étant peu nombreux et non représentatif de la situation réelle, les professionnels ayant comme langue de contact l'allemand sont intégrés dans la catégorie 'Communauté française' dans ce tableau.

Colonnes 2 à 4 : Il s'agit du nombre de personnes présentes dans les différentes bases de données, même si leur activité y est minimale ou inexistante. Il suffit d'être présent dans une base de données pour être repris dans la colonne correspondante.

Tableau 2a. Répartition des aides-soignants (LTP - PA - FR) selon l'âge et le sexe, par région d'activité, 31/12/2021

Région flamande										
					Hommes		Femmes		Pyramide des âges	
	LTP	PA	PR	% du nbre total LTP	LTP	PR	LTP	PR	% du nbre total LTP	
<25	11.097	5.606	4.840		1.270	495	9.827	4.345		
25<30	9.220	7.837	6.394		959	595	8.261	5.799		
30<35	8.717	7.377	5.974		815	480	7.902	5.494		
35<40	7.803	6.596	5.501		563	341	7.240	5.160		
40<45	6.966	5.927	5.112		445	284	6.521	4.828		
45<50	6.119	5.255	4.635		360	231	5.759	4.404		
50<55	6.338	5.325	4.850		323	216	6.015	4.634		
55<60	6.563	5.243	4.893		324	227	6.239	4.666		
60<65	5.053	2.153	1.993		219	100	4.834	1.893		
65+	4.430	178	84		178	7	4.252	77		
Total	72.306	51.497	44.276		5.456	2.976	66.850	41.300		

Région wallonne										
					Hommes		Femmes		Pyramide des âges	
	LTP	PA	PR	% du nbre total LTP	LTP	PR	LTP	PR	% du nbre total LTP	
<25	3.571	1.435	1.331		412	120	3.159	1.211		
25<30	4.443	3.110	2.798		540	332	3.903	2.466		
30<35	5.134	3.808	3.425		539	366	4.595	3.059		
35<40	5.147	3.942	3.538		462	321	4.685	3.217		
40<45	5.004	3.870	3.496		468	335	4.536	3.161		
45<50	4.210	3.292	3.024		341	229	3.869	2.795		
50<55	3.701	2.812	2.602		253	173	3.448	2.429		
55<60	3.413	2.390	2.264		181	120	3.232	2.144		
60<65	2.777	1.128	1.060		104	52	2.673	1.008		
65+	2.973	97	46		143	9	2.830	37		
Total	40.373	25.884	23.584		3.443	2.057	36.930	21.527		

Région Bruxelles-Capitale

					Hommes		Femmes		Pyramide des âges	
	LTP	PA	PR	% du nbre total LTP	LTP	PR	LTP	PR	% du nbre total LTP	
<25	637	214	176		82	20	555	156		
25<30	1.005	619	493		144	80	861	413		
30<35	1.043	752	650		138	79	905	571		
35<40	1.167	880	787		164	107	1.003	680		
40<45	1.265	1.031	950		145	99	1.120	851		
45<50	1.141	965	876		151	113	990	763		
50<55	1.130	935	877		153	121	977	756		
55<60	954	789	748		107	85	847	663		
60<65	605	420	405		61	45	544	360		
65+	501	44	35		40	7	461	28		
Total	9.448	6.649	5.997		1.185	756	8.263	5.241		

Etranger & inconnu

					Hommes		Femmes		Pyramide des âges	
	LTP	PA	PR	% du nbre total LTP	LTP	PR	LTP	PR	% du nbre total LTP	
<25	878	0	0		143	0	735	0		
25<30	1.304	3	0		212	0	1.092	0		
30<35	1.346	3	0		238	0	1.108	0		
35<40	769	0	0		143	0	626	0		
40<45	529	4	0		100	0	429	0		
45<50	390	4	0		62	0	328	0		
50<55	349	0	0		46	0	303	0		
55<60	255	2	0		45	0	210	0		
60<65	166	1	0		15	0	151	0		
65+	216	0	0		17	0	199	0		
Total	6.202	17	0		1.021	0	5.181	0		

Tableau 2b. Répartition des aides-soignants (LTP - PA - FR) selon l'âge et le sexe, par communauté, 31/12/2021

Communauté flamande										
					Hommes		Femmes		Pyramide des âges	
	LTP	PA	PR	% du nbre total LTP	LTP	PR	LTP	PR	% du nbre total LTP	
<25	11.258	5.683	4.889		1.290	502	9.968	4.387		
25<30	9.437	7.957	6.458		962	599	8.475	5.859		
30<35	8.895	7.452	6.022		845	485	8.050	5.537		
35<40	7.913	6.632	5.523		576	344	7.337	5.179		
40<45	7.015	5.937	5.129		449	278	6.566	4.851		
45<50	6.199	5.302	4.683		364	235	5.835	4.448		
50<55	6.447	5.378	4.901		323	215	6.124	4.686		
55<60	6.681	5.331	4.979		335	231	6.346	4.748		
60<65	5.112	2.212	2.054		211	99	4.901	1.955		
65+	4.403	175	86		172	5	4.231	81		
Total	73.360	52.059	44.724		5.527	2.993	67.833	41.731		

Communauté française										
					Hommes		Femmes		Pyramide des âges	
	LTP	PA	PR	% du nbre total LTP	LTP	PR	LTP	PR	% du nbre total LTP	
<25	4.925	1.572	1.458		617	133	4.308	1.325		
25<30	6.535	3.612	3.227		893	408	5.642	2.819		
30<35	7.345	4.488	4.027		885	440	6.460	3.587		
35<40	6.973	4.786	4.303		756	425	6.217	3.878		
40<45	6.749	4.895	4.429		709	440	6.040	3.989		
45<50	5.661	4.214	3.852		550	338	5.111	3.514		
50<55	5.071	3.694	3.428		452	295	4.619	3.133		
55<60	4.504	3.093	2.926		322	201	4.182	2.725		
60<65	3.489	1.490	1.404		188	98	3.301	1.306		
65+	3.717	144	79		206	18	3.511	61		
Total	54.969	31.988	29.133		5.578	2.796	49.391	26.337		

Tableau 2c. Répartition des aides-soignants (LTP - PA - FR) selon l'âge et le sexe, pour la Belgique, 31/12/2021

Belgique										
					Hommes		Femmes		Pyramide des âges	
	LTP	PA	PR	% du nbre total LTP	LTP	PR	LTP	PR	% du nbre total LTP	
<25	16.183	7.255	6.347		1.907	635	14.276	5.712		
25<30	15.972	11.569	9.685		1.855	1.007	14.117	8.678		
30<35	16.240	11.940	10.049		1.730	925	14.510	9.124		
35<40	14.886	11.418	9.826		1.332	769	13.554	9.057		
40<45	13.764	10.832	9.558		1.158	718	12.606	8.840		
45<50	11.860	9.516	8.535		914	573	10.946	7.962		
50<55	11.518	9.072	8.329		775	510	10.743	7.819		
55<60	11.185	8.424	7.905		657	432	10.528	7.473		
60<65	8.601	3.702	3.458		399	197	8.202	3.261		
65+	8.120	319	165		378	23	7.742	142		
Total	128.329	84.047	73.857		11.105	5.789	117.224	68.068		

Lignes directrices pour l'interprétation - Tableaux 2a, 2b et 2c

Les tableaux 2a, 2b et 2c donnent la répartition des aides-soignants (LTP - PA - PR) selon l'âge et le sexe, pour chaque région d'activité (a), chaque communauté (b) et pour la Belgique (c) (au 31/12/2021). Pour une répartition par **province**, voir la section V. **Annexe**.

Le graphique à gauche, avec les bâtonnets verts indique le pourcentage d'individus par groupe d'analyse (LTP, PA ou PR) par rapport au nombre total d'individus en droit de prester (Total LTP) et ce dans chaque catégorie d'âge. En d'autres termes, au sein du groupe LTP ('Licensed To Practice'), la proportion de PA ('Professionally Active') est donnée, et au sein du groupe PA, la proportion de PR ('Practising') est donnée. Les divers groupes d'analyse sont décrits en détail ci-dessous.

Dans le graphique de droite, ces populations sont réparties par âge et par sexe : la couleur bleue indique la partie des hommes par catégorie d'âge et la couleur rouge représente la partie des femmes par catégorie d'âge.

Dans les tableaux, les codes couleurs se correspondent entre graphiques et groupes d'analyses.

La région d'activité pour les aides-soignants sous statut salarié ou sous statut combiné au 31 décembre 2021 est la région du siège local (unité d'établissement local) ou, à défaut, du siège social (principal) de l'employeur chez qui l'aide-soignant preste le plus de temps de travail. La région d'activité pour les aides-soignants sous statut d'indépendant exclusif ou pour les aides-soignants inactifs en droit de prester est la région du domicile.

La communauté d'un individu est déterminée en fonction de la langue du diplôme obtenu ou, à défaut, la langue de contact.

Explication

Colonnes 2, 6 et 8 : LTP (= Licensed To Practice) : Nombre de personnes **autorisés à exercer la profession** d'aide-soignant selon leur catégorie d'âge, tous sexes confondus (colonne 2), pour les hommes (colonne 6) et pour les femmes (colonne 8). Cela signifie qu'elles sont en possession d'un visa d'aide-soignant. et aucun autre visa lié à un diplôme des soins de santé de niveau plus élevé que celui d'aide-soignant.

Colonne 3 : PA : Nombre d'aides-soignants **professionnellement actifs** (PA = Professionally Active) selon leur catégorie d'âge. Un aide-soignant autorisé à exercer sa profession (LTP) est considéré comme actif lorsqu'il est inscrit comme indépendant à l'INASTI au 31 décembre 2021 ou repris au 31 décembre 2021 dans la banque de données ONSS à raison d'au moins 0,1 ETP en 2021.

Colonnes 4, 7 et 9 : PR : Nombre d'aides-soignants **actifs dans les soins de santé** (PR = Practising) selon leur catégorie d'âge, tous sexes confondus (colonne 4), pour les hommes (colonne 7) et pour les femmes (colonne 9). Font partie de ce groupe d'analyse les aides-soignants actifs du groupe PA exerçant une activité dans les soins de santé en lien avec leur profession. Une personne est affectée au groupe 'practising' lorsqu'elle est reprise au 31 décembre 2021 dans la banque de données ONSS à raison d'au moins 0,1 ETP en 2021 et dont au moins un employeur est dans le secteur des soins de santé en lien avec la profession d'aide-soignant ou est inscrit au 31 décembre 2021 à l'INASTI avec une activité liée à la profession d'aide-soignant.

Tableau 3. Répartition des aides-soignants (LTP - PA - PR) selon le domicile et la langue de contact, 31/12/2021

Domicile	Langue de contact	LTP		PA		PR	
		N	% N	N	% N	N	% N
Région flamande	Néerlandais	70.847	95,66	50.992	95,75	43.808	95,49
	Français	3.215	4,34	2.261	4,25	2.069	4,51
		74.062	100,00	53.253	100,00	45.877	100,00
Région wallonne	Néerlandais	494	1,22	302	1,17	245	1,04
	Français	39.897	98,78	25.600	98,83	23.255	98,96
		40.391	100,00	25.902	100,00	23.500	100,00
Région Bruxelles-Capitale	Néerlandais	816	12,50	493	13,22	436	12,82
	Français	5.713	87,50	3.237	86,78	2.964	87,18
		6.529	100,00	3.730	100,00	3.400	100,00
Etranger & inconnu	Néerlandais	1.108	15,08	206	17,73	181	16,76
	Français	6.239	84,92	956	82,27	899	83,24
		7.347	100,00	1.162	100,00	1.080	100,00
Total	Néerlandais	73.265	57,09	51.993	61,86	44.670	60,48
	Français	55.064	42,91	32.054	38,14	29.187	39,52
		128.329	100,00	84.047	100,00	73.857	100,00

Lignes directrices pour l'interprétation - Tableau 3

Le tableau 3 affiche la répartition des aides-soignants (LTP - PA - PR) en fonction du domicile et de la langue de contact (au 31/12/2021).

Une distinction est établie entre les aides-soignants autorisés à exercer la profession (LTP), les aides-soignants actifs (PA) et les aides-soignants actifs dans les soins de santé en lien avec leur profession (PR).

Explication

Colonne 1 : Domicile : La catégorie de domicile 'Étranger & inconnu' comprend les praticiens professionnels dont le domicile est situé en dehors de la Belgique ou est inconnu.

Colonne 2 : Langue de contact : La langue dans laquelle la correspondance entre le professionnel et l'administration a lieu. Jusqu'en 2014, l'allemand n'était pas disponible comme langue de contact dans l'application du cadastre. Étant peu nombreux et les données disponibles non représentatives de la situation réelle, les professionnels ayant comme langue de contact l'allemand sont intégrés dans le groupe avec la langue du diplôme 'française' dans ce rapport. Un tableau spécifique pour le groupe restreint de professionnels en Communauté germanophone est repris plus loin dans ce rapport. La méthodologie utilisée pour identifier ce groupe est présentée en légende du tableau en question.

Colonnes 3 et 4 : LTP N et %N : Nombre et pourcentage d'aides-soignants en droit d'exercer.

Colonnes 5 et 6 : PA N et %N : Nombre et pourcentage d'aides-soignants professionnellement actifs.

Colonnes 7 et 8 : PR N et %N : Nombre et pourcentage d'aides-soignants actifs dans les soins de santé en lien avec leur profession.

Les pourcentages sont calculés par colonne et par domicile et expriment la fraction que chaque langue de contact représente au sein des domiciles respectifs.

Tableau 4. Répartition des aides-soignants (LTP - PA - PR) selon la communauté et le sexe, 31/12/2021

		LTP		PA		PR	
Communauté	Sexe	N	% N	N	% N	N	% N
Communauté flamande	Homme	5.527	7,53	3.983	7,65	2.993	6,69
	Femme	67.833	92,47	48.076	92,35	41.731	93,31
		73.360	100,00	52.059	100,00	44.724	100,00
Communauté française	Homme	5.578	10,15	3.206	10,02	2.796	9,60
	Femme	49.391	89,85	28.782	89,98	26.337	90,40
		54.969	100,00	31.988	100,00	29.133	100,00
Total	Homme	11.105	8,65	7.189	8,55	5.789	7,84
	Femme	117.224	91,35	76.858	91,45	68.068	92,16
		128.329	100,00	84.047	100,00	73.857	100,00

Tableau 5. Répartition des aides-soignants (LTP - PA - PR) selon la communauté, la nationalité et le pays d'origine de leur diplôme, 31/12/2021

		LTP		PA		PR	
Communauté	Nationalité + origine du diplôme	N	% N	N	% N	N	% N
Communauté flamande	nat BE + dip BE	69.574	94,84	49.801	95,66	42.685	95,44
	nat BE + dip N-BE	348	0,47	231	0,44	219	0,49
	nat N-BE + dip BE	2.985	4,07	1.808	3,47	1.636	3,66
	nat N-BE + dip N-BE	453	0,62	219	0,42	184	0,41
		73.360	100,00	52.059	100,00	44.724	100,00
Communauté française	nat BE + dip BE	44.331	80,65	28.353	88,64	25.760	88,42
	nat BE + dip N-BE	180	0,33	91	0,28	82	0,28
	nat N-BE + dip BE	9.477	17,24	3.230	10,10	3.023	10,38
	nat N-BE + dip N-BE	981	1,78	314	0,98	268	0,92
		54.969	100,00	31.988	100,00	29.133	100,00
Total	nat BE + dip BE	113.905	88,76	78.154	92,99	68.445	92,67
	nat BE + dip N-BE	528	0,41	322	0,38	301	0,41
	nat N-BE + dip BE	12.462	9,71	5.038	5,99	4.659	6,31
	nat N-BE + dip N-BE	1.434	1,12	533	0,63	452	0,61
		128.329	100,00	84.047	100,00	73.857	100,00

Lignes directrices pour l'interprétation - Tableaux 4 et 5

Les tableaux 4 et 5 montrent la répartition des aides-soignants (LTP = Licensed To Practice ; PA = Professionally Active ; PR = Practising) selon la communauté (au 31/12/2021). Des sous-totaux sont indiqués par communauté afin de permettre une comparaison au sein de chaque communauté.

Le tableau 4 décline les résultats selon le sexe, tandis que le tableau 5 le réalise selon la combinaison de la nationalité de l'individu et le pays où le diplôme a été obtenu.

Explication

Colonne 1 : Communauté : La communauté d'un individu est déterminée en fonction de la langue du diplôme obtenu ou, à défaut, la langue de contact.

Colonne 2 : Sexe ou Nationalité + origine du diplôme: Combinaison de la nationalité (nat BE = belge, nat N-BE = non belge) et du pays d'origine du diplôme (dip BE = diplôme belge, dip N-BE = diplôme non belge) de l'individu.

Colonnes 3 et 4 : LTP N et %N : Nombre et pourcentage d'aides-soignants en droit de prester (LTP).

Colonnes 5 et 6 : PA N et %N : Nombre et pourcentage d'aides-soignants professionnellement actifs (PA).

Colonnes 7 et 8 : PR N et %N : Nombre et pourcentage d'aides-soignants actifs dans les soins de santé (PR).

Les pourcentages sont calculés par colonne et par communauté et expriment la fraction, que chaque sexe ou combinaison de la nationalité de l'individu et le pays où le diplôme a été obtenu, représente au sein de la communauté.

Tableau 6a. Répartition des aides-soignants (LTP - PA - PR) selon le pays ou regroupement de pays en lien avec la nationalité et selon le domicile, pour la Belgique, 31/12/2021

Pays ou regroupement de pays en lien avec la nationalité	LTP		Domicile					PA		PR	
	N	% N	RF	RW	RBC	N-BE	% Dom. Belg.	N	% N	N	% N
Belgique	114.433	89,17	70.715	36.771	5.234	1.713	98,50	78.476	93,37	68.746	93,08
France	6.339	4,94	139	1.344	292	4.564	28,00	1.550	1,84	1.428	1,93
Pays-Bas	1.601	1,25	1.294	27	32	248	84,51	952	1,13	833	1,13
Italie	865	0,67	75	673	80	37	95,72	513	0,61	472	0,64
Espagne	351	0,27	134	121	60	36	89,74	208	0,25	191	0,26
Portugal	286	0,22	89	78	59	60	79,02	147	0,17	129	0,17
Allemagne	161	0,13	56	69	7	29	81,99	93	0,11	86	0,12
Luxembourg	66	0,05	1	12	2	51	22,73	5	<0,01	5	<0,01
Autres pays de l'Union européenne :											
Europe de l'est	384	0,30	210	62	60	52	86,46	237	0,28	202	0,27
Europe du nord	30	0,02	15	6	6	3	90,00	20	0,02	18	0,02
Europe du sud	26	0,02	10	8	7	1	96,15	16	0,02	10	0,01
Europe de l'ouest	24	0,02	12	6	4	2	91,67	13	0,02	12	0,02
Total Union europ. *	10.133	7,90	2.035	2.406	609	5.083	49,84	3.754	4,47	3.386	4,58
Afrique	1.060	0,83	300	386	230	144	86,42	538	0,64	517	0,70
Rep. dem. Congo	855	0,67	234	313	224	84	90,18	530	0,63	506	0,69
Cameroun	750	0,58	98	410	155	87	88,40	258	0,31	242	0,33
Asie	479	0,37	410	21	16	32	93,32	215	0,26	197	0,27
Amérique	222	0,17	127	25	34	36	83,78	121	0,14	118	0,16
Europe - non UE	169	0,13	110	28	17	14	91,72	96	0,11	90	0,12
Royaume-Uni	29	0,02	16	5	1	7	75,86	17	0,02	15	0,02
Océanie	3	<0,01	2	0	0	1	66,67	1	<0,01	1	<0,01
Inconnu	196	0,15	15	26	9	146	25,51	41	0,05	39	0,05
Total général	128.329	100,00	74.062	40.391	6.529	7.347	94,27	84.047	100,00	73.857	100,00

Tableau 6b. Répartition des aides-soignants (LTP - PA - PR) selon le pays ou regroupement de pays en lien avec la nationalité et selon le domicile, pour la Communauté flamande, 31/12/2021

Pays ou regroupement de pays en lien avec la nationalité	LTP		Domicile					PA		PR	
	N	% N	RF	RW	RBC	N-BE	% Dom. Belg.	N	% N	N	% N
Belgique	69.922	95,31	68.062	468	710	682	99,02	50.032	96,11	42.904	95,93
Pays-Bas	1.564	2,13	1.285	8	27	244	84,40	930	1,79	813	1,82
Espagne	126	0,17	112	1	3	10	92,06	83	0,16	77	0,17
France	108	0,15	44	12	4	48	55,56	52	0,10	41	0,09
Portugal	77	0,10	72	0	3	2	97,40	52	0,10	46	0,10
Italie	72	0,10	55	5	8	4	94,44	42	0,08	38	0,08
Allemagne	67	0,09	49	6	1	11	83,58	42	0,08	37	0,08
Luxembourg	1	<0,01	0	1	0	0	100,00	0	0	0	0
Autres pays de l'Union européenne :											
Europe de l'est	220	0,30	190	1	7	22	90,00	147	0,28	127	0,28
Europe du nord	13	0,02	11	0	0	2	84,62	10	0,02	8	0,02
Europe de l'ouest	12	0,02	11	0	1	0	100,00	9	0,02	9	0,02
Europe du sud	10	0,01	9	0	1	0	100,00	9	0,02	5	0,01
Total Union europ. *	2.270	3,09	1.838	34	55	343	84,89	1.376	2,64	1.201	2,69
Asie	445	0,61	407	3	10	25	94,38	203	0,39	188	0,42
Afrique	285	0,39	232	4	38	11	96,14	184	0,35	178	0,40
Amérique	147	0,20	122	1	2	22	85,03	89	0,17	86	0,19
Europe - non UE	116	0,16	108	1	1	6	94,83	66	0,13	63	0,14
Rep. dem. Congo	81	0,11	74	1	5	1	98,77	63	0,12	60	0,13
Cameroun	43	0,06	32	1	8	2	95,35	27	0,05	27	0,06
Royaume-Uni	16	0,02	14	0	0	2	87,50	11	0,02	9	0,02
Océanie	3	<0,01	2	0	0	1	66,67	1	<0,01	1	<0,01
Inconnu	32	0,04	12	0	0	20	37,50	7	0,01	7	0,02
Total général	73.360	100,00	70.903	513	829	1.115	98,48	52.059	100,00	44.724	100,00

Tableau 6c. Répartition des aides-soignants (LTP - PA - PR) selon le pays ou regroupement de pays en lien avec la nationalité et selon le domicile, pour la Communauté française, 31/12/2021

Pays ou regroupement de pays en lien avec la nationalité	LTP		Domicile					PA		PR	
	N	% N	RF	RW	RBC	N-BE	% Dom. Belg.	N	% N	N	% N
Belgique	44.511	80,97	2.653	36.303	4.524	1.031	97,68	28.444	88,92	25.842	88,70
France	6.231	11,34	95	1.332	288	4.516	27,52	1.498	4,68	1.387	4,76
Italie	793	1,44	20	668	72	33	95,84	471	1,47	434	1,49
Espagne	225	0,41	22	120	57	26	88,44	125	0,39	114	0,39
Portugal	209	0,38	17	78	56	58	72,25	95	0,30	83	0,28
Allemagne	94	0,17	7	63	6	18	80,85	51	0,16	49	0,17
Luxembourg	65	0,12	1	11	2	51	21,54	5	0,02	5	0,02
Pays-Bas	37	0,07	9	19	5	4	89,19	22	0,07	20	0,07
Autres pays de l'Union européenne :											
Europe de l'est	164	0,30	20	61	53	30	81,71	90	0,28	75	0,26
Europe du nord	17	0,03	4	6	6	1	94,12	10	0,03	10	0,03
Europe du sud	16	0,03	1	8	6	1	93,75	7	0,02	5	0,02
Europe de l'ouest	12	0,02	1	6	3	2	83,33	4	0,01	3	0,01
Total Union europ. *	7.863	14,30	197	2.372	554	4.740	39,72	2.378	7,43	2.185	7,50
Afrique	775	1,41	68	382	192	133	82,84	354	1,11	339	1,16
Rep. dem. Congo	774	1,41	160	312	219	83	89,28	467	1,46	446	1,53
Cameroun	707	1,29	66	409	147	85	87,98	231	0,72	215	0,74
Amérique	75	0,14	5	24	32	14	81,33	32	0,10	32	0,11
Europe - non UE	53	0,10	2	27	16	8	84,91	30	0,09	27	0,09
Asie	34	0,06	3	18	6	7	79,41	12	0,04	9	0,03
Royaume-Uni	13	0,02	2	5	1	5	61,54	6	0,02	6	0,02
Inconnu	164	0,30	3	26	9	126	23,17	34	0,11	32	0,11
Total général	54.969	100,00	3.159	39.878	5.700	6.232	88,66	31.988	100,00	29.133	100,00

Lignes directrices pour l'interprétation - Tableaux 6a, 6b et 6c

Les tableaux 6a, 6b et 6c présentent la répartition des aides-soignants (LTP - PA - PR) selon le pays ou regroupement de pays en lien avec la nationalité et selon le domicile (au 31/12/2021), pour la Belgique (a), pour la Communauté flamande (b) et pour la Communauté française (c).

Explication

Colonne 1 : Pour des raisons liées au respect de la vie privée, les nationalités ont été regroupées en grandes catégories lorsqu'un nombre réduit d'individus d'un pays spécifique est présent. Quand un pays n'est pas spécifiquement indiqué, la catégorisation suivante est utilisée :

- Europe de l'Est : Bulgarie, Croatie, Estonie, Hongrie, Lettonie, Lituanie, Pologne, Roumanie, Slovénie, République tchèque et Slovaquie ;

- Europe du Sud : Chypre, Grèce, Malte ;

- Europe de l'Ouest : Autriche, Irlande, Liechtenstein, Suisse ;

- Europe du Nord : Danemark, Finlande, Islande, Norvège, Suède ;

* Total Union européenne : Ce groupe se compose des pays de l'Union européenne, exception faite de la Belgique. Outre les pays membres de l'UE, les pays membres de l'Association européenne de libre-échange (AELE) sont également inclus.

Colonnes 2 et 3 : LTP N et %N : Nombre et pourcentage d'aides-soignants en droit d'exercer.

Colonnes 4 à 7 : Domicile : Nombre d'aides-soignants autorisés à exercer la profession d'aide-soignant par région de domicile (RF = Région flamande, RW = Région wallonne, RBC = Région de Bruxelles-Capitale, N-BE = domicile hors Belgique).

Colonne 8 : % Dom. Belg. : Pourcentage d'aides-soignants (LTP) domiciliés en Belgique (somme des colonnes 4 à 6 sur la colonne 2).

Colonnes 9 et 10 : PA N et %N : Nombre et pourcentage d'aides-soignants professionnellement actifs.

Colonnes 11 et 12 : PR N et %N : Nombre et pourcentage d'aides-soignants actifs dans les soins de santé.

Les pourcentages sont calculés par colonne et expriment la fraction que chaque nationalité représente au sein du groupe d'analyse.

SECTION II. ANALYSE DE L'ACTIVITÉ DES AIDES-SOIGNANTS;

Tableau 7. Répartition des aides-soignants actifs (PA - PR) selon le statut professionnel, 31/12/2021

Statut professionnel	PA		PR		Âge			Sexe		Nationalité	
	N ¹	% N ¹	N ²	% N ²	<35	35<50	50+	H	F	Bel	N-Bel
Salarié exclusif	78.187	93,03	70.731	95,77	25.109	26.514	19.108	5.508	65.223	65.770	4.961
Statut combiné	3.497	4,16	3.024	4,09	935	1.372	717	270	2.754	2.881	143
Indépendant exclusif	2.363	2,81	102	0,14	37	33	32	11	91	95	7
	84.047	100,00	73.857	100,00	26.081	27.919	19.857	5.789	68.068	68.746	5.111

Lignes directrices pour l'interprétation - Tableau 7

Le tableau 7 présente la répartition des aides-soignants actifs (PA - PR) par statut professionnel (salarié exclusif, indépendant exclusif ou statut combiné), selon l'âge, le sexe et la nationalité, au 31/12/2021.

Explication

Colonne 1 : Statut professionnel (salarié exclusif, statut combiné ou indépendant exclusif).

Colonnes 2 et 3 : PA N¹ et % N¹ : Nombre et pourcentage d'aides-soignants professionnellement actifs. Les pourcentages sont calculés par colonne et expriment la fraction que chaque statut professionnel représente au sein des aides-soignants actifs.

Colonnes 4 et 5 : PR N² et % N² : Nombre et pourcentage d'aides-soignants actifs dans les soins de santé en lien avec leur profession. Les pourcentages sont calculés par colonne et expriment la fraction que chaque statut professionnel représente au sein des aides-soignants actifs dans les soins de santé.

Colonnes 6 à 8 : Âge : Nombre d'aides-soignants actifs dans les soins de santé (PR N²) par catégorie d'âge (<35; 35<50; 50+).

Colonnes 9 et 10 : Sexe : Nombre d'aides-soignants actifs dans les soins de santé (PR N²) selon le sexe (H = homme ; F = femme).

Colonnes 11 et 12 : Nationalité : Nombre d'aides-soignants actifs dans les soins de santé (PR N²) selon la nationalité (BE = Belge ; N-BE = Non belge).

Tableau 8. Caractéristiques des aides-soignants actifs dans les soins de santé (PR) par région d'activité, par communauté et pour la Belgique, 31/12/2021

	PR N	Statut professionnel			Nationalité		Genre	
		% Sal.	% Comb.	% Ind.	% Belge	% diplôme belge	% homme	% femme
Région d'activité								
Région flamande	44.276	95,5	4,3	0,2	95,9	99,1	6,7	93,3
Région wallonne	23.584	96,2	3,7	0,1	89,7	99,0	8,7	91,3
Région Bruxelles-Capitale	5.997	96,0	3,9	0,1	85,6	97,8	12,6	87,4
Communauté								
Communauté flamande	44.724	95,6	4,3	0,2	95,9	99,1	6,7	93,3
Communauté française	29.133	96,1	3,8	0,1	88,7	98,8	9,6	90,4
Total								
Belgique	73.857	95,8	4,1	0,1	93,1	99,0	7,8	92,2

Lignes directrices pour l'interprétation - Tableau 8

Ce tableau décrit les aides-soignants actifs dans les soins de santé (PR = Practising) par région d'activité, par communauté et pour la Belgique (au 31/12/2021). Pour une répartition par **province**, voir la section **V. Annexe**.

La région d'activité pour les aides-soignants salariés ou sous statut combiné au 31 décembre 2021 est la région du siège local (unité d'établissement local) ou, à défaut, du siège social (principal) de l'employeur chez qui l'aide-soignant preste le plus de temps de travail. La région d'activité pour les aides-soignants sous statut d'indépendant exclusif est la région du domicile.

La communauté d'un individu est déterminée en fonction de la langue du diplôme obtenu ou, à défaut, la langue de contact.

La somme du nombre d'aides-soignants actifs dans les soins de santé en Région flamande, en Région wallonne, en Région de Bruxelles-Capitale et dans la catégorie étranger & inconnu est égale à la somme du nombre d'aides-soignants actifs dans les soins de santé en Communauté flamande et en Communauté française. Ce nombre correspond au nombre total d'aides-soignants actifs dans les soins de santé en Belgique.

Explication

Colonne 2 : PR N : Nombre d'aides-soignants actifs dans les soins de santé (PR).

Colonne 3 : % Sal. : Pourcentage d'aides-soignants actifs dans les soins de santé avec un statut de salarié exclusif au 31/12/2021.

Colonne 4 : % Comb. : Pourcentage d'aides-soignants actifs dans les soins de santé combinant au moins une activité comme salarié et une activité comme indépendant au 31/12/2021.

Colonne 5 : % Ind. : Pourcentage d'aides-soignants actifs dans les soins de santé ayant un statut professionnel indépendant exclusif au 31/12/2021.

Colonne 6 : % Belge : Pourcentage d'aides-soignants actifs dans les soins de santé avec la nationalité belge.

Colonne 7 : % diplôme belge : Pourcentage d'aides-soignants actifs dans les soins de santé disposant d'un diplôme d'origine belge.

Colonne 8 : % homme : Pourcentage d'hommes dans la population active dans les soins de santé.

Colonne 9 : % femme : Pourcentage de femmes dans la population active dans les soins de santé.

Les pourcentages sont calculés par ligne et expriment la fraction que chaque caractéristique représente au sein d'une région d'activité, d'une communauté ou de la Belgique.

Tableau 9. Répartition des aides-soignants professionnellement actifs (PA) dans le cadre de l'ONSS et des équivalents temps-plein selon la région d'activité, la communauté, l'âge et le secteur d'activité, 31/12/2021

		ONSS									
		Santé		Enseignement		Public		Autres secteurs		Total	
	Age	N	ETP Moy.	N	ETP Moy.	N	ETP Moy.	N	ETP Moy.	N	ETP Moy.
Région d'activité											
Région flamande	<30	11.213	0,80	142	0,74	83	0,86	1.866	0,76	13.031	0,81
	30<45	16.555	0,75	338	0,75	238	0,81	2.286	0,75	19.140	0,76
	45<60	14.359	0,73	190	0,65	116	0,70	998	0,68	15.430	0,73
	60+	2.073	0,67	15	0,54	13	0,64	111	0,43	2.189	0,66
	Tot	44.200	0,75	685	0,72	450	0,79	5.261	0,73	49.790	0,76
Région wallonne	<30	4.128	0,73	50	0,78	42	0,79	317	0,73	4.493	0,74
	30<45	10.455	0,74	137	0,72	104	0,79	770	0,67	11.370	0,74
	45<60	7.885	0,75	112	0,69	75	0,73	325	0,67	8.328	0,75
	60+	1.092	0,71	9	0,67	8	0,88	35	0,52	1.138	0,71
	Tot	23.560	0,74	308	0,72	229	0,77	1.447	0,68	25.329	0,74
Région Bruxelles-Capitale	<30	669	0,84	32	0,92	27	0,97	99	0,88	818	0,86
	30<45	2.386	0,86	49	0,82	57	0,92	161	0,84	2.633	0,86
	45<60	2.500	0,89	47	0,76	29	0,94	110	0,80	2.667	0,89
	60+	438	0,82	3	0,67	1	0,50	9	0,62	447	0,82
	Tot	5.993	0,86	131	0,82	114	0,93	379	0,84	6.565	0,87
Communauté											
Communauté flamande	<30	11.327	0,80	162	0,76	103	0,88	1.909	0,77	13.223	0,81
	30<45	16.643	0,75	357	0,75	261	0,82	2.289	0,75	19.273	0,76
	45<60	14.547	0,73	210	0,66	122	0,72	987	0,67	15.631	0,73
	60+	2.136	0,67	15	0,54	13	0,64	110	0,43	2.251	0,66
	Tot	44.653	0,75	744	0,72	499	0,80	5.295	0,74	50.378	0,76
Communauté française	<30	4.683	0,74	62	0,80	49	0,81	373	0,74	5.119	0,75
	30<45	12.753	0,76	167	0,74	138	0,83	928	0,70	13.870	0,76
	45<60	10.197	0,79	139	0,71	98	0,77	446	0,71	10.794	0,79
	60+	1.467	0,74	12	0,67	9	0,84	45	0,53	1.523	0,74
	Tot	29.100	0,76	380	0,74	294	0,81	1.792	0,71	31.306	0,77
Total											
Belgique	<30	16.010	0,78	224	0,77	152	0,86	2.282	0,76	18.342	0,80
	30<45	29.396	0,75	524	0,75	399	0,82	3.217	0,73	33.143	0,76
	45<60	24.744	0,75	349	0,68	220	0,74	1.433	0,69	26.425	0,76
	60+	3.603	0,70	27	0,60	22	0,72	155	0,46	3.774	0,70
	Tot	73.753	0,76	1.124	0,73	793	0,81	7.087	0,73	81.684	0,76

Lignes directrices pour l'interprétation - Tableau 9

Ce tableau présente le nombre total d'aides-soignants professionnellement actifs (PA) et l'ETP moyen par secteur d'activité, selon la région d'activité ou la communauté et la catégorie d'âge. Ce tableau se limite aux données de l'ONSS.

Pour les aides-soignants salariés qui exercent une activité (PA), le taux d'activité annuel fourni par le DWH MT&PS sert d'ETP. Indépendamment du secteur où l'activité est pratiquée, cet ETP représente le volume total de travail réellement fourni au cours des quatre trimestres.

Le secteur de la santé, indiqué en vert, est présenté plus en détail dans le tableau suivant.

Attention ! Certains aides-soignants peuvent être actifs dans plusieurs secteurs. Ils sont repris dans chacun des secteurs, mais au final comptabilisés qu'une seule fois. Par exemple, une personne qui combine une activité dans le secteur de santé avec une activité dans le secteur de l'enseignement sera comptée une fois dans la colonne 'Santé' et une fois à la colonne 'Enseignement'. Elle sera comptée une seule fois dans la colonne 'Total'. Par conséquent, la somme des secteurs peut être supérieure au N du total.

La région d'activité pour les aides-soignants salariés ou sous statut combiné au 31 décembre 2021 est la région du siège local (unité d'établissement local) ou, à défaut, du siège social (principal) de l'employeur chez qui l'aide-soignant preste le plus de temps de travail.

La somme du nombre d'aides-soignants salariés actifs en Région flamande, en Région wallonne, en Région de Bruxelles-Capitale et à l'étranger & inconnu est égale à la somme du nombre d'aides-soignants salariés en Communauté flamande et en Communauté française. Ce nombre correspond au nombre total d'aides-soignants salariés actifs en Belgique.

Explication

ONSS : Information sur le nombre total des aides-soignants actifs et l'ETP moyen dans le cadre de l'ONSS.

Regardons la composition des différents secteurs ONSS ('salariés'), dont la délimitation est basée sur le code NACE de l'employeur. Pour chaque secteur délimité, on reprend les principales composantes :

Santé : Hôpitaux, maisons de repos, soins à domicile, services sociaux, CPAS, services de prérogative public (défense, services du feu, police,...)

Enseign. : Enseignement: les différents niveaux de l'enseignement

Public : Secteur public: services fédéraux et régionaux, administration générale

Autre : Catégories restantes (activités industrielles variées, activités des agences de travail...)

N : nombre d'aides-soignants actifs ayant une activité professionnelle dans un secteur.

ETP Moy. : L'ETP moyen dans le cadre de l'ONSS.

!Les résultats de ce tableau diffèrent de ceux du même tableau du rapport PlanCad 'Aides-soignants sur le marché du travail 2018'. Dans ce précédent rapport, nous ne disposions pas d'informations sur le code NACE de l'unité locale de l'employeur, ce qui signifie que nous ne pouvions pas diviser correctement le secteur CPAS. Le secteur CPAS comprenait donc également les hôpitaux, les maisons de repos et de soins et les services de soins à domicile du CPAS. Ceci n'est pas le cas dans le rapport actuel : un aide-soignant qui est actif dans un hôpital du CPAS se trouve désormais dans le secteur 'Hôpital'.

Tableau 10. Répartition des aides-soignants salariés actifs dans les soins de santé ou practising (PR) et des équivalents temps-plein selon la région d'activité, la communauté, l'âge et le secteur d'activité, 31/12/2021

		ONSS													
		Secteur de soins de santé													
		Santé communautaire												Total santé	
		Hôpital		MRS		Soins à domicile		CPAS		Aide		Autre santé		Total santé	
	Age	N	ETP Moy.	N	ETP Moy.	N	ETP Moy.	N	ETP Moy.	N	ETP Moy.	N	ETP Moy.	N	ETP Moy.
Région d'activité															
Région flamande	<30	705	0,84	7.593	0,80	325	0,66	80	0,75	1.999	0,78	688	0,67	11.213	0,80
	30<45	1.603	0,77	9.823	0,76	488	0,64	236	0,72	3.924	0,71	675	0,64	16.555	0,75
	45<60	1.947	0,75	8.401	0,72	307	0,62	247	0,71	3.302	0,72	349	0,51	14.359	0,73
	60+	471	0,69	1.233	0,66	34	0,60	30	0,62	281	0,70	44	0,41	2.073	0,67
	Tot	4.726	0,76	27.050	0,75	1.154	0,64	593	0,71	9.506	0,73	1.756	0,62	44.200	0,75
Région wallonne	<30	761	0,82	2.547	0,68	159	0,66	59	0,87	509	0,77	152	0,66	4.128	0,73
	30<45	2.004	0,80	6.578	0,70	332	0,66	174	0,80	1.199	0,75	342	0,59	10.455	0,74
	45<60	1.850	0,79	4.880	0,73	164	0,74	136	0,82	773	0,74	202	0,57	7.885	0,75
	60+	382	0,73	602	0,70	14	0,76	9	0,78	66	0,68	27	0,50	1.092	0,71
	Tot	4.997	0,79	14.607	0,71	669	0,68	378	0,82	2.547	0,75	723	0,60	23.560	0,74
Région Bruxelles-Capitale	<30	162	0,85	326	0,80	15	0,82	13	1,00	83	0,87	88	0,72	669	0,84
	30<45	627	0,82	1.375	0,85	29	0,82	48	0,93	233	0,83	175	0,61	2.386	0,86
	45<60	681	0,83	1.376	0,89	7	0,88	75	0,90	333	0,84	133	0,61	2.500	0,89
	60+	162	0,78	214	0,84	1	1,00	15	0,92	42	0,75	15	0,46	438	0,82
	Tot	1.632	0,82	3.291	0,86	52	0,83	151	0,92	691	0,84	411	0,63	5.993	0,86
Communauté															
Communauté flamande	<30	723	0,84	7.612	0,80	329	0,66	79	0,75	2.045	0,78	716	0,68	11.327	0,80
	30<45	1.649	0,78	9.755	0,75	491	0,64	237	0,72	4.032	0,71	672	0,64	16.643	0,75
	45<60	2.042	0,75	8.386	0,72	306	0,62	253	0,71	3.389	0,72	364	0,52	14.547	0,73
	60+	523	0,68	1.238	0,66	33	0,61	32	0,65	285	0,70	44	0,42	2.136	0,67
	Tot	4.937	0,76	26.991	0,75	1.159	0,64	601	0,72	9.751	0,73	1.796	0,63	44.653	0,75
Communauté française	<30	905	0,82	2.854	0,70	170	0,67	73	0,89	546	0,78	212	0,65	4.683	0,74
	30<45	2.585	0,80	8.021	0,73	358	0,67	221	0,82	1.324	0,76	520	0,60	12.753	0,76
	45<60	2.436	0,80	6.271	0,77	172	0,74	205	0,84	1.019	0,77	320	0,57	10.197	0,79
	60+	492	0,75	811	0,73	16	0,76	22	0,85	104	0,72	42	0,48	1.467	0,74
	Tot	6.418	0,80	17.957	0,74	716	0,69	521	0,84	2.993	0,76	1.094	0,60	29.100	0,76
Total															
Belgique	<30	1.628	0,83	10.466	0,78	499	0,67	152	0,82	2.591	0,78	928	0,67	16.010	0,78
	30<45	4.234	0,79	17.776	0,74	849	0,66	458	0,77	5.356	0,72	1.192	0,62	29.396	0,75
	45<60	4.478	0,78	14.657	0,74	478	0,66	458	0,77	4.408	0,73	684	0,55	24.744	0,75
	60+	1.015	0,72	2.049	0,69	49	0,66	54	0,73	389	0,70	86	0,45	3.603	0,70
	Tot	11.355	0,78	44.948	0,75	1.875	0,66	1.122	0,77	12.744	0,74	2.890	0,61	73.753	0,76

Lignes directrices pour l'interprétation - Tableau 10

Ce tableau présente le nombre total d'aides-soignants actifs (PA) dans le secteur des soins de santé ou practising (PR) et l'ETP moyen, selon la région d'activité ou la communauté (pour une répartition par **province**, voir la section V. **Annexe**) et la catégorie d'âge.. Ce tableau se limite aux données de l'ONSS.

Ce tableau donne un aperçu des différents sous-secteurs des soins de santé. Il offre une vue détaillée de la colonne 'Santé' du tableau précédent.

Attention ! Certains aides-soignants peuvent être actifs dans plusieurs sous-secteurs. Ils sont repris dans chacun des sous-secteurs, mais au final comptabilisés qu'une seule fois. Par exemple, une personne qui combine une activité dans le secteur 'Hôpital' avec une activité dans le secteur 'Soins à domicile' sera comptée une fois dans la colonne 'Hôpital' et une fois à la colonne 'Soins à domicile'. Elle sera comptée une seule fois dans la colonne 'Total santé'. Par conséquent, la somme des sous-secteurs peut être supérieure au N du total santé.

La région d'activité pour les aides-soignants salariés ou sous statut combiné au 31 décembre 2021 est la région du siège local (unité d'établissement local) ou, à défaut, du siège social (principal) de l'employeur chez qui l'aide-soignant preste le plus de temps de travail.

La somme du nombre d'aides-soignants salariés actifs en Région flamande, en Région wallonne, en Région de Bruxelles-Capitale et étranger & inconnu est égale à la somme du nombre d'aides-soignants salariés en Communauté flamande et en Communauté française. Ce nombre correspond au nombre total d'aides-soignants salariés actifs en Belgique.

Explication

ONSS : Information sur le nombre total d'aides-soignants actifs et l'ETP moyen dans le cadre de l'ONSS.

Regardons la composition des différents sous-secteurs des soins de santé ONSS ('salariés'), dont la délimitation est basée sur le code NACE de l'employeur. Pour chaque sous-secteur délimité, on reprend les principales composantes :

Hôpital : Hôpitaux généraux, gériatriques, spécialisés, psychiatriques et autres services hospitaliers y compris les hôpitaux du CPAS.

MRS : Maisons de repos et de soins y compris les maisons de repos et de soins du CPAS.

Soins à domicile : Activités infirmiers y compris les soins à domicile du CPAS.

CPAS : Centres publics d'action sociale à l'exclusion des hôpitaux, des centres de soins résidentiels et des services de soins à domicile du CPAS

Aide : Aide sociale : 'welfare', aide à la personne, institutions pour personnes handicapées (adultes ou mineures) avec ou sans logement, autres formes d'assistance sociale sans logement,...

Autre santé : Pratiques des dentistes ou spécialistes, activités laboratoires, activités sages-femmes,...

N : nombre d'aides-soignants actifs ayant une activité professionnelle dans un sous-secteur.

ETP Moy. : L'ETP moyen dans le cadre de l'ONSS.

Tableau 11 Répartition du nombre d'aides-soignants salariés, actifs dans les soins de santé (PR) par sexe et taux d'activité, selon la communauté et pour la Belgique, 31/12/2021

Femmes							
	Communauté flamande		Communauté française		Belgique		
ETP Sal.	N	% N	N	% N	N	% N	% du N total en Belgique
0,0<0,2	1.880	4,5	1.308	5,0	3.188	4,7	
0,2<0,4	1.812	4,3	913	3,5	2.725	4,0	
0,4<0,6	7.219	17,3	4.933	18,7	12.152	17,9	
0,6<0,8	11.187	26,9	6.764	25,7	17.951	26,4	
0,8<1,0	8.039	19,3	3.956	15,0	11.995	17,6	
1,0+	11.527	27,7	8.437	32,1	19.964	29,4	
	41.664	100,0	26.311	100,0	67.975	100,0	

Hommes							
	Communauté flamande		Communauté française		Belgique		
ETP Sal.	N	% N	N	% N	N	% N	% du N total en Belgique
0,0<0,2	50	1,7	50	1,8	100	1,7	
0,2<0,4	61	2,0	60	2,2	121	2,1	
0,4<0,6	205	6,9	269	9,6	474	8,2	
0,6<0,8	515	17,2	502	18,0	1.017	17,6	
0,8<1,0	545	18,2	332	11,9	877	15,2	
1,0+	1.613	54,0	1.576	56,5	3.189	55,2	
	2.989	100,0	2.789	100,0	5.778	100,0	

Total							
	Communauté flamande		Communauté française		Belgique		
ETP Sal.	N	% N	N	% N	N	% N	% du N total en Belgique
0,0<0,2	1.930	4,3	1.358	4,7	3.288	4,5	
0,2<0,4	1.873	4,2	973	3,3	2.846	3,9	
0,4<0,6	7.424	16,6	5.202	17,9	12.626	17,1	
0,6<0,8	11.702	26,2	7.266	25,0	18.968	25,7	
0,8<1,0	8.584	19,2	4.288	14,7	12.872	17,5	
1,0+	13.140	29,4	10.013	34,4	23.153	31,4	
	44.653	100,0	29.100	100,0	73.753	100,0	

Lignes directrices pour l'interprétation - Tableau 11

Le tableau 11 montre la répartition des aides-soignants salariés, actifs dans les soins de santé en lien avec leur profession (PR) selon le sexe et le taux d'activité salarial, pour chaque communauté et pour la Belgique (au 31/12/2021).

Le graphique en bâtonnet vert indique le pourcentage d'aides-soignants salariés actifs en Belgique par classe du taux d'activité par rapport au nombre total d'aides-soignants salariés en Belgique, selon le sexe (femmes et hommes) et pour l'ensemble de la population. Dans les tableaux, la couleur verte des graphiques correspond aux chiffres indiqués en vert.

La communauté d'un individu est déterminée en fonction de la langue du diplôme obtenu ou, à défaut, la langue de contact.

L'ETP des personnes salariées correspond à la somme du taux d'activité presté au cours du dernier trimestre de l'année dans le cadre de l'ONSS auprès de tous les employeurs disposant d'un code NACE en lien avec une activité liée à la profession d'aide-soignant. Le taux d'activité presté pour chaque employeur a été fourni par la datawarehouse MT&PS.

Explication

Colonne 1 : ETP Sal. : Taux d'activité en tant que salarié regroupé par classe.

Colonnes 2, 4 et 6 : N : Nombre d'aides-soignants actifs dans les soins de santé sous statut professionnel salarié exclusif ou combiné pour chaque communauté et pour la Belgique.

Colonnes 3, 5 et 7 : % N : Pourcentage d'aides-soignants actifs dans les soins de santé sous statut professionnel salarié exclusif ou combiné pour chaque communauté et pour la Belgique.

Les pourcentages sont calculés par colonne et expriment la fraction que chaque classe d'ETP représente au sein des aides-soignants salariés, actifs dans les soins de santé.

Tableau 12. Volume ETP et ETP moyen des aides-soignants actifs (PR) selon la communauté et le sexe, 31/12/2021

		PR		
Communauté	Genre	N	ETP Tot.	ETP Moy.
Communauté flamande	Homme	2.993	2.613	0,87
	Femme	41.731	30.975	0,74
Communauté française	Homme	2.796	2.460	0,88
	Femme	26.337	19.815	0,75
Total	Homme	5.789	5.074	0,88
	Femme	68.068	50.790	0,75

Tableau 13. Volume ETP et ETP moyen des aides-soignants actifs (PR) selon la communauté, la nationalité et le pays d'origine de leur diplôme, 31/12/2021

		PR		
Communauté	Nationalité + origine du diplôme	N	ETP Tot.	ETP Moy.
Communauté flamande	nat BE + dip BE	42.685	32.061	0,75
	nat BE + dip N-BE	219	164	0,75
	nat N-BE + dip BE	1.636	1.231	0,75
	nat N-BE + dip N-BE	184	132	0,72
Communauté française	nat BE + dip BE	25.760	19.621	0,76
	nat BE + dip N-BE	82	66	0,81
	nat N-BE + dip BE	3.023	2.368	0,78
	nat N-BE + dip N-BE	268	220	0,82
Total	nat BE + dip BE	68.445	51.682	0,76
	nat BE + dip N-BE	301	231	0,77
	nat N-BE + dip BE	4.659	3.599	0,77
	nat N-BE + dip N-BE	452	352	0,78

Lignes directrices pour l'interprétation - Tableaux 12 et 13

Les tableaux 12 et 13 présentent la distribution des aides-soignants actifs dans les soins de santé (PR) selon leur participation sur le marché du travail, dans chaque communauté. Les ETPs (en volume et moyenne) sont également repris.

Le tableau 12 décline les résultats selon le sexe, tandis que le tableau 13 le réalise selon la combinaison de la nationalité de l'individu et le pays où le diplôme a été obtenu.

L'ETP des aides-soignants **salariés** actifs dans un secteur des soins de santé (PR) correspond à la somme du taux d'activité presté au cours du dernier trimestre de l'année dans le cadre de l'ONSS auprès de tous les employeurs disposant d'un code NACE dans le secteur des soins de santé en lien avec leur profession. Le taux d'activité presté pour chaque employeur a été fourni par la datawarehouse MT&PS.

L'ETP des aides-soignants **indépendants** n'est pas disponible et n'a pas pu être déterminé avec les données couplées disponibles. C'est pourquoi un ETP fictif et réaliste de 1 est attribué à chaque aide-soignant ayant un statut indépendant exclusif dans les soins de santé. Lorsqu'une personne combine une activité indépendante dans les soins de santé avec une activité salariée dans les soins de santé ou non, l'ETP indépendant est déterminé de telle sorte que la somme de l'ETP salarié et indépendant est égale à 1. A noter qu'il existe également des emplois salariés qui ne sont pas liés au métier d'aide-soignant. Cela explique les niveaux d'ETP inférieurs à 1 pour les personnes ayant un statut professionnel mixte.

Explication

Colonne 1 : Communauté : La communauté d'un individu est déterminée en fonction de la langue du diplôme obtenu ou, à défaut, la langue de contact.

Colonne 2 : Sexe ou Nationalité + origine du diplôme: Combinaison de la nationalité (nat BE = belge, nat N-BE = non belge) et du pays d'origine du diplôme (dip BE = diplôme belge, dip N-BE = diplôme non belge).

Colonne 3 : PR : N : Nombre d'aides-soignants actifs dans les soins de santé (PR = Practising) au 31/12/2021.

Colonne 4 : PR : ETP Tot. : Nombre d'Équivalents Temps Plein prestés par les aides-soignants actifs dans les soins de santé (PR).

Colonne 5 : PR : ETP Moy. : Moyenne des ETPs prestés par les aides-soignants actifs dans les soins de santé (PR) (PR ETP Tot. / N).

Tableau 14a. Répartition du nombre d'ETP et ETP moyen des aides-soignants actifs dans les soins de santé (PR) par catégorie d'âge et statut professionnel, selon la région d'activité, 31/12/2021

Région flamande										
	Salarié exclusif			Statut combiné			Indépendant exclusif			% du volume d'ETP total
	N pers.	ETP tot.	ETP moy.	N pers.	ETP tot.	ETP moy.	N pers.	ETP tot.	ETP moy.	
<25	4.719	3.909,2	0,83	112	87,2	0,78	9	9,0	1,00	
25<30	6.097	4.782,6	0,78	285	211,8	0,74	12	12,0	1,00	
30<35	5.651	4.286,1	0,76	310	215,5	0,70	13	13,0	1,00	
35<40	5.225	3.878,1	0,74	271	184,6	0,68	5	5,0	1,00	
40<45	4.827	3.608,0	0,75	271	191,0	0,70	14	14,0	1,00	
45<50	4.375	3.282,1	0,75	252	173,3	0,69	8	8,0	1,00	
50<55	4.643	3.406,6	0,73	201	139,7	0,69	6	6,0	1,00	
55<60	4.722	3.307,7	0,70	167	115,7	0,69	4	4,0	1,00	
60<65	1.952	1.317,0	0,67	38	25,8	0,68	3	3,0	1,00	
65+	82	45,6	0,56	1	0,3	0,34	1	1,0	1,00	
	42.293	31.823,0	0,75	1.908	1.345,0	0,70	75	75,0	1,00	

Région wallonne										
	Salarié exclusif			Statut combiné			Indépendant exclusif			% du volume d'ETP total
	N pers.	ETP tot.	ETP moy.	N pers.	ETP tot.	ETP moy.	N pers.	ETP tot.	ETP moy.	
<25	1.311	981,2	0,75	20	13,5	0,68	0	0,0	0	
25<30	2.734	1.975,4	0,72	63	46,8	0,74	1	1,0	1,00	
30<35	3.308	2.389,0	0,72	116	79,5	0,69	1	1,0	1,00	
35<40	3.398	2.504,5	0,74	138	99,7	0,72	2	2,0	1,00	
40<45	3.316	2.489,5	0,75	179	126,2	0,71	1	1,0	1,00	
45<50	2.885	2.227,6	0,77	136	101,9	0,75	3	3,0	1,00	
50<55	2.483	1.878,0	0,76	119	86,0	0,72	0	0,0	0	
55<60	2.181	1.580,0	0,72	81	59,7	0,74	2	2,0	1,00	
60<65	1.027	730,7	0,71	28	20,6	0,73	5	5,0	1,00	
65+	36	20,2	0,56	2	1,2	0,59	8	8,0	1,00	
	22.679	16.776,1	0,74	882	635,0	0,72	23	23,0	1,00	

Région Bruxelles-Capitale										
	Salarié exclusif			Statut combiné			Indépendant exclusif			
	N pers.	ETP tot.	ETP moy.	N pers.	ETP tot.	ETP moy.	N pers.	ETP tot.	ETP moy.	% du volume d'ETP total
<25	176	145,3	0,83	0	0,0	0	0	0,0	0	
25<30	478	401,1	0,84	15	12,6	0,84	0	0,0	0	
30<35	635	526,2	0,83	14	15,8	1,13	1	1,0	1,00	
35<40	754	646,7	0,86	33	28,6	0,87	0	0,0	0	
40<45	900	779,2	0,87	50	45,4	0,91	0	0,0	0	
45<50	834	751,4	0,90	42	36,4	0,87	0	0,0	0	
50<55	846	752,5	0,89	31	28,4	0,92	0	0,0	0	
55<60	716	630,4	0,88	31	24,0	0,77	1	1,0	1,00	
60<65	386	320,2	0,83	17	15,4	0,91	2	2,0	1,00	
65+	34	23,3	0,68	1	0,0	0,04	0	0,0	0	
	5.759	4.976,1	0,86	234	206,6	0,88	4	4,0	1,00	

Tableau 14b. Répartition du nombre d'ETP et ETP moyen des aides-soignants actifs dans les soins de santé (PR) par catégorie d'âge et statut professionnel, selon la communauté, 31/12/2021

Communauté flamande										
	Salarié exclusif			Statut combiné			Indépendant exclusif			
	N pers.	ETP tot.	ETP moy.	N pers.	ETP tot.	ETP moy.	N pers.	ETP tot.	ETP moy.	% du volume d'ETP total
<25	4.768	3.950,4	0,83	112	87,2	0,78	9	9,0	1,00	
25<30	6.161	4.837,2	0,79	286	212,8	0,74	11	11,0	1,00	
30<35	5.698	4.324,2	0,76	312	218,1	0,70	12	12,0	1,00	
35<40	5.248	3.889,7	0,74	270	183,9	0,68	5	5,0	1,00	
40<45	4.843	3.618,8	0,75	272	191,4	0,70	14	14,0	1,00	
45<50	4.422	3.321,1	0,75	253	174,8	0,69	8	8,0	1,00	
50<55	4.695	3.445,4	0,73	202	141,0	0,70	4	4,0	1,00	
55<60	4.804	3.370,4	0,70	171	120,0	0,70	4	4,0	1,00	
60<65	2.013	1.358,4	0,67	38	26,0	0,68	3	3,0	1,00	
65+	83	46,1	0,56	2	0,4	0,19	1	1,0	1,00	
	42.735	32.161,9	0,75	1.918	1.355,6	0,71	71	71,0	1,00	

Communauté française										
	Salarié exclusif			Statut combiné			Indépendant exclusif			
	N pers.	ETP tot.	ETP moy.	N pers.	ETP tot.	ETP moy.	N pers.	ETP tot.	ETP moy.	% du volume d'ETP total
<25	1.438	1.085,3	0,75	20	13,5	0,68	0	0,0	0	
25<30	3.148	2.321,8	0,74	77	58,4	0,76	2	2,0	1,00	
30<35	3.896	2.877,0	0,74	128	92,6	0,72	3	3,0	1,00	
35<40	4.129	3.139,6	0,76	172	128,9	0,75	2	2,0	1,00	
40<45	4.200	3.257,8	0,78	228	171,2	0,75	1	1,0	1,00	
45<50	3.672	2.940,1	0,80	177	136,7	0,77	3	3,0	1,00	
50<55	3.277	2.591,7	0,79	149	113,1	0,76	2	2,0	1,00	
55<60	2.815	2.147,7	0,76	108	79,5	0,74	3	3,0	1,00	
60<65	1.352	1.009,4	0,75	45	35,8	0,80	7	7,0	1,00	
65+	69	43,1	0,62	2	1,2	0,59	8	8,0	1,00	
	27.996	21.413,4	0,76	1.106	830,9	0,75	31	31,0	1,00	

Tableau 14c. Répartition du nombre d'ETP et ETP moyen des aides-soignants actifs dans les soins de santé (PR) par catégorie d'âge et statut professionnel, pour la Belgique, 31/12/2021

Belgique										
	Salarié exclusif			Statut combiné			Indépendant exclusif			
	N pers.	ETP tot.	ETP moy.	N pers.	ETP tot.	ETP moy.	N pers.	ETP tot.	ETP moy.	% du volume d'ETP total
<25	6.206	5.035,7	0,81	132	100,8	0,76	9	9,0	1,00	
25<30	9.309	7.159,0	0,77	363	271,2	0,75	13	13,0	1,00	
30<35	9.594	7.201,3	0,75	440	310,7	0,71	15	15,0	1,00	
35<40	9.377	7.029,3	0,75	442	312,9	0,71	7	7,0	1,00	
40<45	9.043	6.876,6	0,76	500	362,6	0,73	15	15,0	1,00	
45<50	8.094	6.261,2	0,77	430	311,5	0,72	11	11,0	1,00	
50<55	7.972	6.037,1	0,76	351	254,1	0,72	6	6,0	1,00	
55<60	7.619	5.518,1	0,72	279	199,5	0,71	7	7,0	1,00	
60<65	3.365	2.367,9	0,70	83	61,8	0,74	10	10,0	1,00	
65+	152	89,2	0,59	4	1,6	0,39	9	9,0	1,00	
	70.731	53.575,2	0,76	3.024	2.186,5	0,72	102	102,0	1,00	

Lignes directrices pour l'interprétation - Tableaux 14a, 14b et 14c

Les tableaux 14a, 14b et 14c donnent une image de l'activité des aides-soignants actifs dans les soins de santé (PR = Practising) selon l'âge, pour chaque région d'activité (a), chaque communauté (b) et pour la Belgique (c) (au 31/12/2021).

Le graphique en bâtonnet indique le pourcentage du nombre total des ETPs prestés que représente chaque catégorie d'âge. La couleur verte indique la partie prestée par les salariés exclusifs dans le cadre ONSS du secteur de la santé, la couleur bleue la partie prestée par les aides-soignants combinant un statut salarié et indépendant respectivement dans le cadre ONSS du secteur de la santé et comme indépendant dans le secteur de la santé, et la couleur rose indique la partie prestée par les aides-soignants avec un statut exclusif d'indépendant dans le secteur de la santé des soins médicaux. Dans les tableaux, les codes couleurs se correspondent entre graphiques et chiffres.

La région d'activité pour les aides-soignants sous statut salarié ou sous statut combiné au 31 décembre 2021 est la région de l'implantation locale (unité d'établissement local) ou, à défaut, du siège social (principal) de l'employeur chez qui l'aide-soignant preste le plus de temps de travail. La région d'activité pour les aides-soignants sous statut d'indépendant exclusif est la région du domicile. La communauté d'un individu est déterminée en fonction de la langue du diplôme obtenu ou, à défaut, la langue de contact.

Explication

Colonnes 2, 5 et 8 : N Pers. : Il s'agit du nombre d'aides-soignants actifs dans les soins de santé pour chaque statut professionnel (salarié exclusif, salarié et indépendant - combiné -, et indépendant exclusif).

Colonnes 3, 6 et 9 : ETP tot. : Il s'agit du volume d'ETPs total presté au sein de chaque statut professionnel.

Colonnes 4, 7 et 10 : ETP moy. : Il s'agit de la moyenne des ETPs prestés par les personnes actives dans les soins de santé au sein de chaque statut professionnel.

SECTION III. DISTRIBUTION TERRITORIALE ET DENSITÉS

Tableau 15. Répartition des aides-soignants actifs (PA - PR) selon le lieu d'activité et selon la communauté, 31/12/2021

Lieu d'activité ou communauté	PA		PR					Age			Sexe
	N ¹	Dens. N ¹	N ²	Dens. N ²	ETP Tot.	Dens. ETP	ETP Moy.	% N ² <35	% N ² 35<50	% N ² 50+	% N ² Fem.
Province d'activité											
Bruxelles	6.649	54,38	5.997	49,05	5.187	42,42	0,86	21,99	43,57	34,43	87,39
Flandre occidentale	10.803	89,35	9.212	76,19	7.004	57,93	0,76	42,65	32,44	24,91	94,09
Flandre orientale	11.990	77,66	10.516	68,11	8.231	53,32	0,78	39,25	34,38	26,37	93,35
Brabant flamand	7.187	61,25	6.352	54,13	4.881	41,59	0,77	35,71	35,19	29,11	91,97
Anvers	14.440	76,54	12.376	65,60	9.176	48,64	0,74	37,65	35,89	26,45	93,20
Limbourg	7.077	79,88	5.820	65,69	3.950	44,59	0,68	38,20	33,81	27,99	93,44
Hainaut	10.422	77,14	9.637	71,33	7.182	53,16	0,75	33,37	42,65	23,98	91,04
Brabant wallon	2.094	51,10	1.931	47,12	1.507	36,79	0,78	28,90	43,09	28,02	89,33
Namur	3.318	66,43	3.004	60,15	2.185	43,75	0,73	34,12	42,01	23,87	90,91
Liège	8.267	74,41	7.424	66,82	5.441	48,97	0,73	30,20	43,12	26,68	91,69
Luxembourg	1.783	61,24	1.588	54,54	1.119	38,42	0,70	32,30	41,12	26,57	93,83
Etranger & Inconnu	17	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Région d'activité											
Région flamande	51.497	76,87	44.276	66,09	33.243	49,62	0,75	38,87	34,44	26,70	93,28
Région wallonne	25.884	70,67	23.584	64,39	17.434	47,60	0,74	32,03	42,65	25,32	91,28
Rég. Bruxelles-Cap.	6.649	54,38	5.997	49,05	5.187	42,42	0,86	21,99	43,57	34,43	87,39
Étranger & Inconnu	17	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Communauté											
Communauté flamande	52.059	74,98	44.724	64,41	33.588	48,37	0,75	38,84	34,29	26,88	93,31
Communauté française	31.988	68,93	29.133	62,78	22.275	48,00	0,76	29,90	43,20	26,90	90,40
Total											
Belgique	84.047	72,55	73.857	63,76	55.864	48,22	0,76	35,31	37,80	26,89	92,16

Lignes directrices pour l'interprétation - Tableau 15

Le tableau 15 présente la distribution géographique des aides-soignants sur le territoire belge, par lieu d'activité (province et région) et par communauté.

Les différentes densités (par 10.000 habitants) de professionnels sont reprises, ainsi que les ETPs (en volume totale et moyenne), pour les différents niveaux administratifs (province, région et pays) du lieu d'activité et par communauté.

Le lieu d'activité (région ou province) pour les aides-soignants salariés ou sous statut combiné est la région de l'implantation locale (unité d'établissement local) ou, à défaut, du siège social (principal) de l'employeur chez qui l'aide-soignant preste le plus de temps de travail. Le lieu d'activité pour les aides-soignants sous statut d'indépendant exclusif est le lieu du domicile.

La communauté d'un individu est déterminée en fonction de la langue du diplôme obtenu ou, à défaut, la langue de contact.

Pour le calcul des densités, la répartition de la population belge entre communautés utilisée pour la région Bruxelles-Capitale est de 20% pour la Communauté flamande et 80% pour la Communauté française. Dans ce tableau, la population de référence est la population entière belge.

Explication

Colonne 2 : PA N¹ : Nombre d'aides-soignants professionnellement actifs.

Colonne 3 : PA Dens. N¹ : Densité : (PA N¹ / population 01/01/2022) x 10.000.

Colonne 4 : PR N² : Nombre d'aides-soignants actifs dans les soins de santé en lien avec leur profession.

Colonne 5 : PR Dens. N² : Densité : (PR N² / population 01/01/2022) x 10.000.

Colonne 6 : PR ETP Tot. : Nombre d'Équivalents Temps Plein prestés par les aides-soignants actifs dans les soins de santé.

Colonne 7 : PR Dens ETP. : Densité : (PR ETP Tot. / population 01/01/2022) x 10.000.

Colonne 8 : PR ETP Moy. : Moyenne des ETPs prestés par les aides-soignants actifs dans les soins de santé (PR ETP Tot. / PR N²).

Colonnes 9, 10 & 11 : Âge : Pourcentage d'aides-soignants actifs dans les soins de santé (PR N²) selon la catégorie d'âge (<35; 35<50; 50+).

Colonne 12 : Sexe : % N² Fem. : Pourcentage de femmes parmi les aides-soignants actifs dans les soins de santé (PR N²).

SECTION IV. COMMUNAUTÉ GERMANOPHONE

Tableau 16. Répartition des aides-soignants (LTP - PA - PR) de la Communauté germanophone selon leur statut professionnel, 31/12/2021

Statut professionnel	LTP	PA		PR		Age			Sexe		Nationalité	
	N	N	ETP Tot.	N	ETP Tot.	<35	35<50	50+	H	F	BE	N-BE
Salarié exclusif	475	475	309	430	289	144	284	2	32	398	392	38
Statut combiné	20	20	13	15	10	5	10	0	0	15	13	2
Indépendant exclusif	12	12	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Inactif	291	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	798	507	323	445	299	149	294	2	32	413	405	40

Lignes directrices pour l'interprétation - Tableau 16

Le tableau 16 affiche la répartition des aides-soignants (LTP = Licensed To Practice ; PA = Professionally Active ; PR = Practising) de la Communauté germanophone en fonction de leur statut professionnel (salarié exclusif, statut combiné, indépendant exclusif ou inactif) au 31/12/2021.

L'extension de l'allemand comme langue de contact dans le cadastre est récente. Il n'est donc pas possible d'identifier correctement les professionnels appartenant à cette communauté en utilisant ce critère. À défaut, le domicile a été utilisé comme approximation : les professionnels germanophones ont donc été identifiés sur base de leur domiciliation dans une commune relevant de la Communauté germanophone.

Explication

Colonne 1 : Statut professionnel (salarié exclusif, statut combiné, indépendant exclusif ou inactif).

Colonne 2 : LTP : N : Nombre de personnes en droit de prester (LTP).

Colonnes 3 et 4 : PA : N et ETP Tot. : Nombre d'aides-soignants professionnellement actifs (PA) avec le nombre total d'équivalents temps plein prestés sur l'année calendrier.

Colonnes 5 et 6 : PR : N et ETP Tot. : Nombre d'aides-soignants actifs dans les soins de santé (PR) avec le nombre total d'équivalents temps plein prestés sur l'année calendrier.

Colonnes 7 à 9 : Age : Nombre d'aides-soignants actifs dans les soins de santé (PR) par catégorie d'âge.

Colonnes 10 et 11 : Sexe : Nombre d'aides-soignants actifs dans les soins de santé (PR) selon le sexe (H = homme ; F = femme).

Colonnes 12 et 13 : Nationalité : Nombre d'aides-soignants actifs dans les soins de santé (PR) selon la nationalité (BE = Belge ; N-BE = non Belge).

SECTION V. ANNEXE

Tableau 17. Répartition des aides-soignants (LTP - PA - FR) selon l'âge et le sexe, par province d'activité, 31/12/2021

Flandre occidentale										
					Hommes		Femmes		Pyramide des âges	
	LTP	PA	PR	% du nbre total LTP	LTP	PR	LTP	PR	% du nbre total LTP	
<25	2.391	1.270	1.094		313	125	2.078	969		
25<30	2.087	1.848	1.494		185	116	1.902	1.378		
30<35	1.898	1.669	1.341		168	102	1.730	1.239		
35<40	1.472	1.294	1.069		87	50	1.385	1.019		
40<45	1.337	1.177	1.007		72	43	1.265	964		
45<50	1.188	1.033	912		61	37	1.127	875		
50<55	1.203	1.054	961		49	28	1.154	933		
55<60	1.272	1.042	982		50	37	1.222	945		
60<65	962	378	343		24	6	938	337		
65+	890	38	9		13	0	877	9		
Total	14.700	10.803	9.212		1.022	544	13.678	8.668		

Flandre orientale										
					Hommes		Femmes		Pyramide des âges	
	LTP	PA	PR	% du nbre total LTP	LTP	PR	LTP	PR	% du nbre total LTP	
<25	2.651	1.364	1.191		290	113	2.361	1.078		
25<30	2.051	1.757	1.471		192	124	1.859	1.347		
30<35	2.041	1.745	1.466		178	113	1.863	1.353		
35<40	1.831	1.535	1.300		129	81	1.702	1.219		
40<45	1.635	1.369	1.206		99	76	1.536	1.130		
45<50	1.458	1.239	1.109		85	57	1.373	1.052		
50<55	1.472	1.225	1.130		79	57	1.393	1.073		
55<60	1.602	1.237	1.167		76	52	1.526	1.115		
60<65	1.274	486	457		47	24	1.227	433		
65+	1.104	33	19		38	2	1.066	17		
Total	17.119	11.990	10.516		1.213	699	15.906	9.817		

Anvers										
					Hommes		Femmes		Pyramide des âges	
	LTP	PA	PR	% du nbre total LTP	LTP	PR	LTP	PR	% du nbre total LTP	
<25	2.946	1.520	1.310		290	119	2.656	1.191		
25<30	2.574	2.154	1.758		283	176	2.291	1.582		
30<35	2.341	1.967	1.592		215	130	2.126	1.462		
35<40	2.356	2.011	1.662		168	100	2.188	1.562		
40<45	2.038	1.734	1.485		133	83	1.905	1.402		
45<50	1.697	1.462	1.295		96	68	1.601	1.227		
50<55	1.794	1.489	1.350		87	62	1.707	1.288		
55<60	1.724	1.379	1.273		99	65	1.625	1.208		
60<65	1.407	677	626		69	35	1.338	591		
65+	1.223	47	25		56	3	1.167	22		
Total	20.100	14.440	12.376		1.496	841	18.604	11.535		

Limbourg										
					Hommes		Femmes		Pyramide des âges	
	LTP	PA	PR	% du nbre total LTP	LTP	PR	LTP	PR	% du nbre total LTP	
<25	1.571	784	636		190	58	1.381	578		
25<30	1.291	1.066	824		157	88	1.134	736		
30<35	1.263	1.018	763		136	66	1.127	697		
35<40	1.028	822	654		77	40	951	614		
40<45	1.015	850	705		61	29	954	676		
45<50	843	721	609		43	20	800	589		
50<55	922	752	664		52	30	870	634		
55<60	944	766	703		53	37	891	666		
60<65	624	280	255		31	14	593	241		
65+	429	18	7		26	0	403	7		
Total	9.930	7.077	5.820		826	382	9.104	5.438		

Brabant flamand										
					Hommes		Femmes		Pyramide des âges	
	LTP	PA	PR	% du nbre total LTP	LTP	PR	LTP	PR	% du nbre total LTP	
<25	1.538	668	609		187	80	1.351	529		
25<30	1.217	1.012	847		142	91	1.075	756		
30<35	1.174	978	812		118	69	1.056	743		
35<40	1.116	934	816		102	70	1.014	746		
40<45	941	797	709		80	53	861	656		
45<50	933	800	710		75	49	858	661		
50<55	947	805	745		56	39	891	706		
55<60	1.021	819	768		46	36	975	732		
60<65	786	332	312		48	21	738	291		
65+	784	42	24		45	2	739	22		
Total	10.457	7.187	6.352		899	510	9.558	5.842		

Région Bruxelles Capitale

Région Bruxelles Capitale										
					Hommes		Femmes		Pyramide des âges	
	LTP	PA	PR	% du nbre total LTP	LTP	PR	LTP	PR	% du nbre total LTP	
<25	637	214	176		82	20	555	156		
25<30	1.005	619	493		144	80	861	413		
30<35	1.043	752	650		138	79	905	571		
35<40	1.167	880	787		164	107	1.003	680		
40<45	1.265	1.031	950		145	99	1.120	851		
45<50	1.141	965	876		151	113	990	763		
50<55	1.130	935	877		153	121	977	756		
55<60	954	789	748		107	85	847	663		
60<65	605	420	405		61	45	544	360		
65+	501	44	35		40	7	461	28		
Total	9.448	6.649	5.997		1.185	756	8.263	5.241		

Brabant wallon

Brabant wallon										
					Hommes		Femmes		Pyramide des âges	
	LTP	PA	PR	% du nbre total LTP	LTP	PR	LTP	PR	% du nbre total LTP	
<25	243	85	79		25	10	218	69		
25<30	299	236	217		45	35	254	182		
30<35	331	289	262		43	36	288	226		
35<40	370	315	284		40	35	330	249		
40<45	382	320	294		38	34	344	260		
45<50	328	276	254		30	19	298	235		
50<55	299	254	238		19	14	280	224		
55<60	270	204	193		22	19	248	174		
60<65	219	107	103		7	3	212	100		
65+	248	8	7		7	1	241	6		
Total	2.989	2.094	1.931		276	206	2.713	1.725		

Hainaut										
					Hommes		Femmes		Pyramide des âges	
	LTP	PA	PR	% du nbre total LTP	LTP	PR	LTP	PR	% du nbre total LTP	
<25	1.433	604	568		169	58	1.264	510		
25<30	1.854	1.286	1.170		224	139	1.630	1.031		
30<35	2.186	1.602	1.478		224	161	1.962	1.317		
35<40	2.034	1.526	1.396		191	130	1.843	1.266		
40<45	2.099	1.608	1.469		199	134	1.900	1.335		
45<50	1.751	1.343	1.245		151	105	1.600	1.140		
50<55	1.478	1.083	1.018		103	72	1.375	946		
55<60	1.381	926	886		68	43	1.313	843		
60<65	1.146	406	391		36	19	1.110	372		
65+	1.259	38	16		49	2	1.210	14		
Total	16.621	10.422	9.637		1.414	863	15.207	8.774		

Namur										
					Hommes		Femmes		Pyramide des âges	
	LTP	PA	PR	% du nbre total LTP	LTP	PR	LTP	PR	% du nbre total LTP	
<25	516	205	191		63	15	453	176		
25<30	625	439	396		74	45	551	351		
30<35	650	495	438		74	43	576	395		
35<40	659	528	473		61	42	598	431		
40<45	556	441	397		61	50	495	347		
45<50	524	422	392		40	27	484	365		
50<55	465	348	315		31	20	434	295		
55<60	412	279	261		23	17	389	244		
60<65	381	146	132		21	13	360	119		
65+	449	15	9		22	1	427	8		
Total	5.237	3.318	3.004		470	273	4.767	2.731		

Liège										
					Hommes		Femmes		Pyramide des âges	
	LTP	PA	PR	% du nbre total LTP	LTP	PR	LTP	PR	% du nbre total LTP	
<25	1.078	413	377		120	27	958	350		
25<30	1.376	933	827		159	89	1.217	738		
30<35	1.628	1.182	1.038		168	111	1.460	927		
35<40	1.748	1.319	1.163		144	99	1.604	1.064		
40<45	1.613	1.221	1.093		149	105	1.464	988		
45<50	1.335	1.046	945		107	70	1.228	875		
50<55	1.208	934	861		90	61	1.118	800		
55<60	1.108	806	757		59	34	1.049	723		
60<65	830	380	349		36	16	794	333		
65+	826	33	14		57	5	769	9		
Total	12.750	8.267	7.424		1.089	617	11.661	6.807		

Luxembourg									
				Hommes		Femmes		Pyramide des âges	
	LTP	PA	PR	% du nbre total LTP	LTP	PR	LTP	PR	% du nbre total LTP
<25	301	128	116		35	10	266	106	
25<30	289	216	188		38	24	251	164	
30<35	339	240	209		30	15	309	194	
35<40	336	254	222		26	15	310	207	
40<45	354	280	243		21	12	333	231	
45<50	272	205	188		13	8	259	180	
50<55	251	193	170		10	6	241	164	
55<60	242	175	167		9	7	233	160	
60<65	201	89	85		4	1	197	84	
65+	191	3	0		8	0	183	0	
Total	2.776	1.783	1.588		194	98	2.582	1.490	

Étranger ou inconnu									
				Hommes		Femmes		Pyramide des âges	
	LTP	PA	PR	% du nbre total LTP	LTP	PR	LTP	PR	% du nbre total LTP
<25	878	0	0		143	0	735	0	
25<30	1.304	3	0		212	0	1.092	0	
30<35	1.346	3	0		238	0	1.108	0	
35<40	769	0	0		143	0	626	0	
40<45	529	4	0		100	0	429	0	
45<50	390	4	0		62	0	328	0	
50<55	349	0	0		46	0	303	0	
55<60	255	2	0		45	0	210	0	
60<65	166	1	0		15	0	151	0	
65+	216	0	0		17	0	199	0	
Total	6.202	17	0		1.021	0	5.181	0	

Total										
					Hommes		Femmes		Pyramide des âges	
	LTP	PA	PR	% du nbre total LTP	LTP	PR	LTP	PR	% du nbre total LTP	
<25	16.183	7.255	6.347		1.907	635	14.276	5.712		
25<30	15.972	11.569	9.685		1.855	1.007	14.117	8.678		
30<35	16.240	11.940	10.049		1.730	925	14.510	9.124		
35<40	14.886	11.418	9.826		1.332	769	13.554	9.057		
40<45	13.764	10.832	9.558		1.158	718	12.606	8.840		
45<50	11.860	9.516	8.535		914	573	10.946	7.962		
50<55	11.518	9.072	8.329		775	510	10.743	7.819		
55<60	11.185	8.424	7.905		657	432	10.528	7.473		
60<65	8.601	3.702	3.458		399	197	8.202	3.261		
65+	8.120	319	165		378	23	7.742	142		
Total	128.329	84.047	73.857		11.105	5.789	117.224	68.068		

Lignes directrices pour l'interprétation - Tableau 17

Le tableau 17 donne la répartition des aides-soignants (LTP - PA - PR) selon l'âge et le sexe, pour chaque province d'activité (au 31/12/2021).

Le graphique à gauche, avec les bâtonnets verts indique le pourcentage d'individus par groupe d'analyse (LTP, PA ou PR) par rapport au nombre total d'individus en droit de prester (Total LTP) que représente chaque catégorie d'âge.

Dans le graphique de droite, ces populations sont réparties par âge et par sexe : la couleur bleue indique la partie des hommes par catégorie d'âge et la couleur rouge représente la partie des femmes par catégorie d'âge.

Dans les tableaux, les codes couleurs se correspondent entre graphiques et groupes d'analyses.

Le lieu d'activité pour les aides-soignants sous statut salarié ou sous statut combiné au 31 décembre 2021 est le lieu du siège local (unité d'établissement local) ou, à défaut, du siège social (principal) de l'employeur chez qui l'aide-soignant preste le plus de temps de travail. Le lieu d'activité pour les aides-soignants sous statut exclusif d'indépendant ou pour les aides-soignants inactifs en droit de prester est le lieu du domicile.

Explication

Colonnes 2, 6 et 8 : LTP : Nombre de personnes du groupe d'analyse LTP selon leur catégorie d'âge, tous sexes confondus (colonne 2), pour les hommes (colonne 6) et pour les femmes (colonne 8).

Colonne 3 : PA : Nombre d'aides-soignants actifs selon leur catégorie d'âge.

Colonnes 4, 7 et 9 : PR : Nombre d'aides-soignants actifs dans les soins de santé selon leur catégorie d'âge, tous sexes confondus (colonne 4), pour les hommes (colonne 7) et pour les femmes (colonne 9).

Tableau 18. Caractéristiques des aides-soignants actifs dans les soins de santé (PR) par province d'activité, 31/12/2021

Lieu d'activité	PR	Statut prof.			Nationalité		Genre	
	N	% Sal.	% Comb.	% Ind.	% Belge	% diplôme belge	% homme	% femme
Région flamande								
Flandre occidentale	9.212	95,2	4,8	0,1	98,0	98,8	5,9	94,1
Flandre orientale	10.516	95,6	4,2	0,2	97,1	99,2	6,6	93,4
Anvers	12.376	96,0	3,9	0,2	94,0	99,1	6,8	93,2
Limbours	5.820	95,1	4,7	0,2	95,5	99,4	6,6	93,4
Brabant flamand	6.352	95,5	4,3	0,2	94,9	99,3	8,0	92,0
Région Bruxelles-Capitale								
Bruxelles	5.997	96,0	3,9	0,1	85,6	97,8	12,6	87,4
Région wallonne								
Brabant wallon	1.931	94,4	5,4	0,2	90,0	98,3	10,7	89,3
Hainaut	9.637	96,3	3,7	0,1	86,5	99,2	9,0	91,0
Namur	3.004	95,6	4,2	0,2	93,3	99,0	9,1	90,9
Liège	7.424	96,6	3,2	0,1	92,9	99,4	8,3	91,7
Luxembourg	1.588	96,3	3,7	.	87,0	96,9	6,2	93,8
Total								
Belgique	73.857	95,8	4,1	0,1	93,1	99,0	7,8	92,2

Lignes directrices pour l'interprétation - Tableau 18

Ce tableau décrit les aides-soignants actifs dans les soins de santé (PR = Practising) par province d'activité (au 31/12/2021). Outre le nombre absolu, la distribution selon le statut professionnel, la nationalité, le genre et l'activité INAMI est présentée.

Le lieu d'activité pour les aides-soignants salariés ou sous statut combiné au 31 décembre 2021 est le lieu du siège local (unité d'établissement local) ou, à défaut, du siège social (principal) de l'employeur chez qui l'aide-soignant preste le plus de temps de travail. Le lieu d'activité pour les aides-soignants sous statut exclusif d'indépendant est le lieu du domicile.

Explication

Colonne 2 : PR N : Nombre d'aides-soignants actifs dans les soins de santé (PR).

Colonne 3 : % Sal. : Pourcentage d'aides-soignants actifs dans les soins de santé avec un statut de salarié au 31/12/2021.

Colonne 4 : % Comb. : Pourcentage d'aides-soignants actifs dans les soins de santé combinant au moins une activité comme salarié et une activité comme indépendant au 31/12/2021.

Colonne 5 : % Ind. : Pourcentage d'aides-soignants actifs dans les soins de santé ayant un statut professionnel indépendant au 31/12/2021.

Colonne 6 : % Belge : Pourcentage d'aides-soignants actifs dans les soins de santé avec la nationalité belge.

Colonne 7 : % diplôme belge : Pourcentage d'aides-soignants actifs dans les soins de santé disposant d'un diplôme d'origine belge.

Colonne 8 : % homme : Pourcentage d'hommes dans la population active dans les soins de santé.

Colonne 9 : % femme : Pourcentage de femmes dans la population active dans les soins de santé.

Les pourcentages sont calculés par ligne et expriment la fraction que chaque caractéristique représente au sein d'une région d'activité, d'une communauté ou de la Belgique.

Tableau 19. Répartition des aides-soignants actifs (PA) dans les soins de santé dans le cadre de l'ONSS et des équivalents temps-plein selon la province d'activité, l'âge et le secteur d'activité, 31/12/2021

		ONSS													
		Secteur de soins de santé													
		Hôpital		MRS		Soins à domicile		CPAS		Aide		Autre santé		Total santé	
	Âge	N	ETP Moy.	N	ETP Moy.	N	ETP Moy.	N	ETP Moy.	N	ETP Moy.	N	ETP Moy.	N	ETP Moy.
Région flamande															
Flandre occidentale	<30	115	0,88	1.751	0,86	62	0,68	9	0,91	545	0,80	137	0,69	2.588	0,85
	30<45	251	0,75	2.048	0,77	116	0,62	31	0,64	892	0,72	107	0,62	3.413	0,75
	45<60	277	0,71	1.796	0,70	75	0,58	10	0,65	654	0,72	58	0,62	2.853	0,70
	60+	72	0,64	231	0,62	9	0,66	0	0	38	0,73	7	0,36	352	0,64
	Tot	715	0,74	5.826	0,77	262	0,62	50	0,69	2.129	0,74	309	0,64	9.206	0,76
Flandre orientale	<30	136	0,89	1.879	0,87	79	0,69	16	0,81	425	0,77	159	0,64	2.654	0,85
	30<45	392	0,81	2.364	0,80	145	0,65	35	0,76	915	0,72	161	0,60	3.964	0,78
	45<60	414	0,79	2.020	0,76	91	0,63	39	0,77	791	0,72	93	0,47	3.401	0,75
	60+	97	0,72	296	0,66	8	0,63	5	0,48	56	0,73	15	0,42	475	0,67
	Tot	1.039	0,80	6.559	0,80	323	0,65	95	0,76	2.187	0,73	428	0,58	10.494	0,78
Anvers	<30	291	0,83	1.954	0,76	80	0,59	21	0,69	562	0,76	216	0,70	3.062	0,78
	30<45	627	0,76	2.681	0,73	75	0,66	60	0,74	1.113	0,72	235	0,67	4.732	0,74
	45<60	698	0,75	2.146	0,71	39	0,62	73	0,66	906	0,74	110	0,50	3.911	0,73
	60+	153	0,69	370	0,67	4	0,45	12	0,72	103	0,68	13	0,48	649	0,68
	Tot	1.769	0,76	7.151	0,73	198	0,62	166	0,70	2.684	0,73	574	0,65	12.354	0,74
Limbourg	<30	63	0,73	1.023	0,67	60	0,68	15	0,65	204	0,72	121	0,64	1.456	0,69
	30<45	152	0,74	1.210	0,67	87	0,67	56	0,71	529	0,65	103	0,64	2.114	0,68
	45<60	269	0,69	1.047	0,65	56	0,67	71	0,73	524	0,68	39	0,52	1.975	0,67
	60+	65	0,65	135	0,61	6	0,59	6	0,60	48	0,67	4	0,35	262	0,63
	Tot	549	0,70	3.415	0,66	209	0,67	148	0,71	1.305	0,67	267	0,62	5.807	0,68
Brabant flamand	<30	100	0,82	986	0,79	44	0,69	19	0,77	263	0,81	55	0,68	1.453	0,80
	30<45	181	0,78	1.520	0,78	65	0,64	54	0,72	475	0,72	69	0,61	2.332	0,77
	45<60	289	0,76	1.392	0,76	46	0,60	54	0,70	427	0,72	49	0,44	2.219	0,75
	60+	84	0,71	201	0,70	7	0,59	7	0,58	36	0,73	5	0,34	335	0,71
	Tot	654	0,77	4.099	0,77	162	0,64	134	0,71	1.201	0,74	178	0,58	6.339	0,77
Région Bruxelles-Capitale															
Bruxelles	<30	162	0,85	326	0,80	15	0,82	13	1,00	83	0,87	88	0,72	669	0,84
	30<45	627	0,82	1.375	0,85	29	0,82	48	0,93	233	0,83	175	0,61	2.386	0,86
	45<60	681	0,83	1.376	0,89	7	0,88	75	0,90	333	0,84	133	0,61	2.500	0,89
	60+	162	0,78	214	0,84	1	1,00	15	0,92	42	0,75	15	0,46	438	0,82
	Tot	1.632	0,82	3.291	0,86	52	0,83	151	0,92	691	0,84	411	0,63	5.993	0,86
Région wallonne															

		ONSS													
		Secteur de soins de santé													
		Hôpital		MRS		Soins à domicile		CPAS		Aide		Autre santé		Total santé	
	Âge	N	ETP Moy.	N	ETP Moy.	N	ETP Moy.	N	ETP Moy.	N	ETP Moy.	N	ETP Moy.	N	ETP Moy.
Brabant wallon	<30	62	0,80	194	0,76	16	0,81	1	0,25	13	0,85	12	0,78	296	0,78
	30<45	135	0,79	576	0,75	55	0,68	16	0,85	55	0,86	22	0,46	839	0,77
	45<60	132	0,80	446	0,78	33	0,80	17	0,84	53	0,74	15	0,64	685	0,79
	60+	34	0,78	63	0,77	3	0,58	2	0,98	5	0,69	2	0,09	108	0,76
	Tot	363	0,79	1.279	0,76	107	0,74	36	0,83	126	0,80	51	0,57	1.928	0,78
Hainaut	<30	336	0,80	1.024	0,69	66	0,63	27	0,97	244	0,77	66	0,65	1.738	0,73
	30<45	915	0,79	2.645	0,72	135	0,65	77	0,83	509	0,73	111	0,67	4.343	0,74
	45<60	788	0,79	1.935	0,74	59	0,80	62	0,85	278	0,73	71	0,55	3.148	0,76
	60+	159	0,73	214	0,68	4	1,01	5	0,61	13	0,75	9	0,59	403	0,70
	Tot	2.198	0,79	5.818	0,72	264	0,68	171	0,85	1.044	0,74	257	0,63	9.632	0,74
Namur	<30	136	0,82	368	0,67	26	0,71	7	0,87	42	0,72	12	0,64	587	0,71
	30<45	305	0,78	805	0,69	52	0,74	17	0,79	124	0,76	26	0,52	1.307	0,73
	45<60	265	0,79	597	0,70	26	0,65	9	0,78	63	0,74	19	0,52	967	0,73
	60+	48	0,74	75	0,70	4	0,75	1	1,00	3	0,93	5	0,47	136	0,71
	Tot	754	0,79	1.845	0,69	108	0,71	34	0,81	232	0,75	62	0,54	2.997	0,73
Liège	<30	195	0,87	760	0,66	37	0,69	14	0,87	170	0,79	49	0,59	1.203	0,72
	30<45	567	0,82	2.139	0,68	66	0,67	35	0,78	394	0,77	157	0,56	3.292	0,73
	45<60	568	0,80	1.582	0,72	33	0,72	32	0,83	305	0,75	90	0,59	2.560	0,75
	60+	117	0,71	204	0,69	2	0,73	1	1,00	32	0,64	10	0,50	360	0,70
	Tot	1.447	0,81	4.685	0,69	138	0,69	82	0,82	901	0,76	306	0,57	7.415	0,73
Luxembourg	<30	32	0,78	201	0,71	14	0,47	10	0,63	40	0,73	13	0,83	304	0,73
	30<45	82	0,79	413	0,68	24	0,51	29	0,70	117	0,67	26	0,66	674	0,70
	45<60	97	0,70	320	0,69	13	0,49	16	0,68	74	0,73	7	0,66	525	0,70
	60+	24	0,68	46	0,68	1	0,43	0	0	13	0,66	1	0,76	85	0,67
	Tot	235	0,74	980	0,69	52	0,49	55	0,68	244	0,70	47	0,71	1.588	0,70
Belgique															
Total	<30	1.628	0,83	10.466	0,78	499	0,67	152	0,82	2.591	0,78	928	0,67	16.010	0,78
	30<45	4.234	0,79	17.776	0,74	849	0,66	458	0,77	5.356	0,72	1.192	0,62	29.396	0,75
	45<60	4.478	0,78	14.657	0,74	478	0,66	458	0,77	4.408	0,73	684	0,55	24.744	0,75
	60+	1.015	0,72	2.049	0,69	49	0,66	54	0,73	389	0,70	86	0,45	3.603	0,70
	Tot	11.355	0,78	44.948	0,75	1.875	0,66	1.122	0,77	12.744	0,74	2.890	0,61	73.753	0,76

Lignes directrices pour l'interprétation - Tableau 19

Ce tableau présente le nombre total d'aides-soignants actifs (PA) dans le secteur des soins de santé ou practising (PR) et l'ETP moyen, pour chaque province d'activité et la catégorie d'âge. Ce tableau se limite aux données de l'ONSS.

Ce tableau donne un aperçu des différents sous-secteurs des soins de santé.

Attention ! Certains aides-soignants peuvent être actifs dans plusieurs sous-secteurs. Ils sont repris dans chacun des sous-secteurs, mais au final comptabilisés qu'une seule fois. Par exemple, une personne qui combine une activité dans le secteur 'Hôpital' avec une activité dans le secteur 'Soins à domicile' sera comptée une fois dans la colonne 'Hôpital' et une fois à la colonne 'Soins à domicile'. Elle sera comptée une seule fois dans la colonne 'Total santé'. Par conséquent, la somme des sous-secteurs peut être supérieure au N du total.

Le lieu d'activité pour les aides-soignants salariés ou sous statut combiné au 31 décembre 2021 est le lieu du siège local (unité d'établissement local) ou, à défaut, du siège social (principal) de l'employeur chez qui l'aide-soignant preste le plus de temps de travail. Le lieu d'activité pour les aides-soignants sous statut exclusif d'indépendant ou pour les aides-soignants inactifs en droit de prester est le lieu du domicile.

Explication

ONSS : Information sur le nombre total des aides-soignants actifs et l'ETP moyen dans le cadre de l'ONSS.

Regardons la composition des différents sous-secteurs des soins de santé ONSS ('salariés'), dont la délimitation est basée sur le code NACE de l'employeur. Pour chaque sous-secteur délimité, on reprend les principales composantes :

Hôpital : Hôpitaux généraux, gériatriques, spécialisés, psychiatriques et autres services hospitaliers

MRS : Maisons de repos et de soins

Soins à domicile : Activités infirmiers

CPAS : CPAS (y compris les maisons de repos et les services d'aide à domicile organisées par le CPAS).

Aide : Aide sociale: 'welfare', aide à la personne, institutions pour personnes handicapées (adultes ou mineures) avec ou sans logement, autres formes d'assistance sociale sans logement,...

Autre santé : Pratiques des dentistes ou spécialistes, activités laboratoires, activités sages-femmes,...

N : nombre d'aides-soignants actifs ayant une activité professionnelle dans un sous-secteur.

ETP Moy. : L'ETP moyen dans le cadre de l'ONSS

Tableau 20. Répartition du nombre d'ETP et ETP moyen des aides-soignants actifs dans les soins de santé (PR) par catégorie d'âge et statut professionnel, selon la province d'activité, 31/12/2021

Flandre occidentale										
	Salarié exclusif			Statut combiné			Indépendant exclusif			
	N pers.	ETP tot.	ETP moy.	N pers.	ETP tot.	ETP moy.	N pers.	ETP tot.	ETP moy.	% du volume d'ETP total
<25	1.055	940,9	0,89	39	31,3	0,80	0	0,0	0	
25<30	1.418	1.167,3	0,82	76	56,4	0,74	0	0,0	0	
30<35	1.270	988,9	0,78	69	47,2	0,68	2	2,0	1,00	
35<40	1.015	754,4	0,74	54	32,7	0,61	0	0,0	0	
40<45	946	698,0	0,74	59	44,4	0,75	2	2,0	1,00	
45<50	858	621,6	0,72	54	35,1	0,65	0	0,0	0	
50<55	917	661,7	0,72	43	31,8	0,74	1	1,0	1,00	
55<60	945	636,0	0,67	36	24,1	0,67	1	1,0	1,00	
60<65	333	214,6	0,64	10	6,6	0,66	0	0,0	0	
65+	9	5,0	0,56	0	0,0	0	0	0,0	0	
	8.766	6.688,7	0,76	440	309,5	0,70	6	6,0	1,00	

Flandre orientale										
	Salarié exclusif			Statut combiné			Indépendant exclusif			
	N pers.	ETP tot.	ETP moy.	N pers.	ETP tot.	ETP moy.	N pers.	ETP tot.	ETP moy.	% du volume d'ETP total
<25	1.159	1.026,4	0,89	28	22,7	0,81	4	4,0	1,00	
25<30	1.397	1.145,6	0,82	70	60,3	0,86	4	4,0	1,00	
30<35	1.385	1.096,8	0,79	77	54,2	0,70	4	4,0	1,00	
35<40	1.233	955,1	0,77	65	46,9	0,72	2	2,0	1,00	
40<45	1.148	885,0	0,77	56	36,7	0,66	2	2,0	1,00	
45<50	1.054	817,8	0,78	51	37,0	0,73	4	4,0	1,00	
50<55	1.086	826,3	0,76	43	29,7	0,69	1	1,0	1,00	
55<60	1.121	814,8	0,73	46	33,5	0,73	0	0,0	0	
60<65	451	306,7	0,68	5	3,8	0,76	1	1,0	1,00	
65+	19	10,0	0,53	0	0,0	0	0	0,0	0	
	10.053	7.884,4	0,78	441	324,8	0,74	22	22,0	1,00	

Anvers										
	Salarié exclusif			Statut combiné			Indépendant exclusif			
	N pers.	ETP tot.	ETP moy.	N pers.	ETP tot.	ETP moy.	N pers.	ETP tot.	ETP moy.	% du volume d'ETP total
<25	1.284	1.011,0	0,79	23	15,9	0,69	3	3,0	1,00	
25<30	1.692	1.301,9	0,77	63	48,0	0,76	3	3,0	1,00	
30<35	1.511	1.115,1	0,74	79	54,8	0,69	2	2,0	1,00	
35<40	1.583	1.164,4	0,74	77	53,4	0,69	2	2,0	1,00	
40<45	1.415	1.051,8	0,74	67	47,8	0,71	3	3,0	1,00	
45<50	1.222	926,3	0,76	69	46,2	0,67	4	4,0	1,00	
50<55	1.301	948,1	0,73	48	34,5	0,72	1	1,0	1,00	
55<60	1.237	871,9	0,70	34	22,6	0,67	2	2,0	1,00	
60<65	607	416,6	0,69	17	10,3	0,61	2	2,0	1,00	
65+	25	13,7	0,55	0	0,0	0	0	0,0	0	
	11.877	8.820,9	0,74	477	333,5	0,70	22	22,0	1,00	

Limbourg										
	Salarié exclusif			Statut combiné			Indépendant exclusif			
	N pers.	ETP tot.	ETP moy.	N pers.	ETP tot.	ETP moy.	N pers.	ETP tot.	ETP moy.	% du volume d'ETP total
<25	624	439,0	0,70	10	7,9	0,79	2	2,0	1,00	
25<30	782	534,9	0,68	40	21,4	0,54	2	2,0	1,00	
30<35	715	487,4	0,68	46	30,5	0,66	2	2,0	1,00	
35<40	613	411,8	0,67	40	26,7	0,67	1	1,0	1,00	
40<45	654	448,9	0,69	46	31,0	0,67	5	5,0	1,00	
45<50	568	387,5	0,68	41	27,9	0,68	0	0,0	0	
50<55	637	438,4	0,69	26	16,1	0,62	1	1,0	1,00	
55<60	680	448,3	0,66	23	14,6	0,64	0	0,0	0	
60<65	253	160,0	0,63	2	1,8	0,89	0	0,0	0	
65+	7	3,4	0,49	0	0,0	0	0	0,0	0	
	5.533	3.759,5	0,68	274	178,0	0,65	13	13,0	1,00	

Brabant flamand										
	Salarié exclusif			Statut combiné			Indépendant exclusif			
	N pers.	ETP tot.	ETP moy.	N pers.	ETP tot.	ETP moy.	N pers.	ETP tot.	ETP moy.	% du volume d'ETP total
<25	597	491,8	0,82	12	9,4	0,78	0	0,0	0	
25<30	808	632,9	0,78	36	25,8	0,72	3	3,0	1,00	
30<35	770	597,9	0,78	39	28,8	0,74	3	3,0	1,00	
35<40	781	592,3	0,76	35	24,9	0,71	0	0,0	0	
40<45	664	524,3	0,79	43	31,0	0,72	2	2,0	1,00	
45<50	673	529,0	0,79	37	27,1	0,73	0	0,0	0	
50<55	702	532,0	0,76	41	27,6	0,67	2	2,0	1,00	
55<60	739	536,7	0,73	28	20,9	0,75	1	1,0	1,00	
60<65	308	219,2	0,71	4	3,3	0,82	0	0,0	0	
65+	22	13,5	0,61	1	0,3	0,34	1	1,0	1,00	
	6.064	4.669,6	0,77	276	199,2	0,72	12	12,0	1,00	

Région Bruxelles Capitale										
	Salarié exclusif			Statut combiné			Indépendant exclusif			
	N pers.	ETP tot.	ETP moy.	N pers.	ETP tot.	ETP moy.	N pers.	ETP tot.	ETP moy.	% du volume d'ETP total
<25	176	145,3	0,83	0	0,0	0	0	0,0	0	
25<30	478	401,1	0,84	15	12,6	0,84	0	0,0	0	
30<35	635	526,2	0,83	14	15,8	1,13	1	1,0	1,00	
35<40	754	646,7	0,86	33	28,6	0,87	0	0,0	0	
40<45	900	779,2	0,87	50	45,4	0,91	0	0,0	0	
45<50	834	751,4	0,90	42	36,4	0,87	0	0,0	0	
50<55	846	752,5	0,89	31	28,4	0,92	0	0,0	0	
55<60	716	630,4	0,88	31	24,0	0,77	1	1,0	1,00	
60<65	386	320,2	0,83	17	15,4	0,91	2	2,0	1,00	
65+	34	23,3	0,68	1	0,0	0,04	0	0,0	0	
	5.759	4.976,1	0,86	234	206,6	0,88	4	4,0	1,00	

Brabant wallon										
	Salarié exclusif			Statut combiné			Indépendant exclusif			
	N pers.	ETP tot.	ETP moy.	N pers.	ETP tot.	ETP moy.	N pers.	ETP tot.	ETP moy.	% du volume d'ETP total
<25	77	60,0	0,78	2	1,3	0,63	0	0,0	0	
25<30	209	162,8	0,78	8	6,1	0,76	0	0,0	0	
30<35	253	189,9	0,75	9	6,8	0,76	0	0,0	0	
35<40	272	210,4	0,77	12	9,3	0,78	0	0,0	0	
40<45	270	215,6	0,80	23	16,3	0,71	1	1,0	1,00	
45<50	236	197,3	0,84	18	14,9	0,83	0	0,0	0	
50<55	226	178,5	0,79	12	9,2	0,77	0	0,0	0	
55<60	182	136,7	0,75	11	7,1	0,65	0	0,0	0	
60<65	94	72,7	0,77	9	7,1	0,79	0	0,0	0	
65+	4	2,1	0,53	1	0,2	0,18	2	2,0	1,00	
	1.823	1.426,2	0,78	105	78,3	0,75	3	3,0	1,00	

Hainaut										
	Salarié exclusif			Statut combiné			Indépendant exclusif			
	N pers.	ETP tot.	ETP moy.	N pers.	ETP tot.	ETP moy.	N pers.	ETP tot.	ETP moy.	% du volume d'ETP total
<25	561	415,0	0,74	7	4,6	0,65	0	0,0	0	
25<30	1.142	833,9	0,73	28	20,5	0,73	0	0,0	0	
30<35	1.432	1.051,1	0,73	46	31,6	0,69	0	0,0	0	
35<40	1.342	991,6	0,74	54	39,4	0,73	0	0,0	0	
40<45	1.390	1.048,4	0,75	79	58,8	0,74	0	0,0	0	
45<50	1.188	914,2	0,77	57	41,7	0,73	0	0,0	0	
50<55	967	745,0	0,77	51	39,5	0,78	0	0,0	0	
55<60	858	638,9	0,74	27	19,7	0,73	1	1,0	1,00	
60<65	385	272,8	0,71	4	2,3	0,59	2	2,0	1,00	
65+	14	7,9	0,56	0	0,0	0	2	2,0	1,00	
	9.279	6.918,7	0,75	353	258,2	0,73	5	5,0	1,00	

Namur										
	Salarié exclusif			Statut combiné			Indépendant exclusif			
	N pers.	ETP tot.	ETP moy.	N pers.	ETP tot.	ETP moy.	N pers.	ETP tot.	ETP moy.	% du volume d'ETP total
<25	188	140,0	0,74	3	2,1	0,71	0	0,0	0	
25<30	392	274,7	0,70	4	3,3	0,82	0	0,0	0	
30<35	415	294,2	0,71	22	16,3	0,74	1	1,0	1,00	
35<40	449	328,6	0,73	24	17,0	0,71	0	0,0	0	
40<45	379	286,0	0,75	18	12,6	0,70	0	0,0	0	
45<50	373	282,7	0,76	18	13,9	0,77	1	1,0	1,00	
50<55	298	213,2	0,72	17	11,5	0,68	0	0,0	0	
55<60	248	175,6	0,71	13	10,2	0,79	0	0,0	0	
60<65	126	90,3	0,72	5	3,8	0,76	1	1,0	1,00	
65+	5	2,4	0,48	1	1,0	1,00	3	3,0	1,00	
	2.873	2.087,6	0,73	125	91,7	0,73	6	6,0	1,00	

Liège										
	Salarié exclusif			Statut combiné			Indépendant exclusif			
	N pers.	ETP tot.	ETP moy.	N pers.	ETP tot.	ETP moy.	N pers.	ETP tot.	ETP moy.	% du volume d'ETP total
<25	370	278,0	0,75	7	4,5	0,65	0	0,0	0	
25<30	809	576,2	0,71	17	12,2	0,72	1	1,0	1,00	
30<35	1.012	718,1	0,71	26	17,0	0,65	0	0,0	0	
35<40	1.121	820,3	0,73	40	28,4	0,71	2	2,0	1,00	
40<45	1.048	775,5	0,74	45	30,9	0,69	0	0,0	0	
45<50	906	696,5	0,77	37	26,7	0,72	2	2,0	1,00	
50<55	829	630,1	0,76	32	21,1	0,66	0	0,0	0	
55<60	730	522,9	0,72	26	20,6	0,79	1	1,0	1,00	
60<65	337	237,5	0,70	10	7,3	0,73	2	2,0	1,00	
65+	13	7,8	0,60	0	0,0	0	1	1,0	1,00	
	7.175	5.262,9	0,73	240	168,7	0,70	9	9,0	1,00	

Luxembourg										
	Salarié exclusif			Statut combiné			Indépendant exclusif			
	N pers.	ETP tot.	ETP moy.	N pers.	ETP tot.	ETP moy.	N pers.	ETP tot.	ETP moy.	% du volume d'ETP total
<25	115	88,2	0,77	1	1,0	1,00	0	0,0	0	
25<30	182	127,9	0,70	6	4,7	0,78	0	0,0	0	
30<35	196	135,7	0,69	13	7,7	0,59	0	0,0	0	
35<40	214	153,6	0,72	8	5,6	0,70	0	0,0	0	
40<45	229	163,9	0,72	14	7,6	0,55	0	0,0	0	
45<50	182	136,8	0,75	6	4,8	0,80	0	0,0	0	
50<55	163	111,2	0,68	7	4,6	0,66	0	0,0	0	
55<60	163	105,8	0,65	4	2,1	0,53	0	0,0	0	
60<65	85	57,3	0,67	0	0,0	0	0	0,0	0	
	1.529	1.080,6	0,71	59	38,1	0,65	0	0,0	0	

Total										
	Salarié exclusif			Statut combiné			Indépendant exclusif			
	N pers.	ETP tot.	ETP moy.	N pers.	ETP tot.	ETP moy.	N pers.	ETP tot.	ETP moy.	% du volume d'ETP total
<25	6.206	5.035,7	0,81	132	100,8	0,76	9	9,0	1,00	
25<30	9.309	7.159,0	0,77	363	271,2	0,75	13	13,0	1,00	
30<35	9.594	7.201,3	0,75	440	310,7	0,71	15	15,0	1,00	
35<40	9.377	7.029,3	0,75	442	312,9	0,71	7	7,0	1,00	
40<45	9.043	6.876,6	0,76	500	362,6	0,73	15	15,0	1,00	
45<50	8.094	6.261,2	0,77	430	311,5	0,72	11	11,0	1,00	
50<55	7.972	6.037,1	0,76	351	254,1	0,72	6	6,0	1,00	
55<60	7.619	5.518,1	0,72	279	199,5	0,71	7	7,0	1,00	
60<65	3.365	2.367,9	0,70	83	61,8	0,74	10	10,0	1,00	
65+	152	89,2	0,59	4	1,6	0,39	9	9,0	1,00	
	70.731	53.575,2	0,76	3.024	2.186,5	0,72	102	102,0	1,00	

Lignes directrices pour l'interprétation - Tableau 20

Le tableau 20 donne une image de l'activité des aides-soignants actifs dans les soins de santé (PR = Practising) selon l'âge, pour chaque province d'activité (au 31/12/2021). Le graphique en bâtonnet indique le pourcentage du nombre total des ETPs prestés que représente chaque catégorie d'âge. La couleur verte indique la partie prestée par les salariés exclusifs dans le cadre ONSS du secteur de la santé, la couleur orange la partie prestée par les aides-soignants combinant un statut salarié et indépendant respectivement dans le cadre ONSS du secteur de la santé et comme indépendant dans le secteur de la santé, et la couleur bleue indique la partie prestée par les aides-soignants avec un statut exclusif d'indépendant dans le secteur de la santé. Dans les tableaux, les codes couleurs se correspondent entre graphiques et chiffres.

Le lieu d'activité pour les aides-soignants sous statut salarié ou sous statut combiné au 31 décembre 2021 est le lieu du siège local (unité d'établissement local) ou, à défaut, du siège social (principal) de l'employeur chez qui le aide-soignant preste le plus de temps de travail. Le lieu d'activité pour les aides-soignants sous statut exclusif d'indépendant est le lieu du domicile.

L'ETP des aides-soignants salariés actifs dans un secteur des soins de santé (PR) correspond au taux d'activité presté dans les secteurs des soins de santé au cours du dernier trimestre de l'année. Cet ETP représente donc le volume de travail réellement fourni au cours du dernier trimestre, spécifiquement pour les secteurs des soins de santé.

Un ETP fictif et réaliste de 1 est attribué à chaque aide-soignant ayant un statut indépendant exclusif dans les soins de santé. Lorsqu'une personne combine une activité indépendante dans les soins de santé avec une activité salariée dans les soins de santé ou non, l'ETP indépendant est déterminé de telle sorte que la somme de l'ETP salarié et indépendant n'est pas supérieure à 1.

Explication

Colonnes 2, 5 et 8 : N Pers. : Il s'agit du nombre d'aides-soignants actifs dans les soins de santé pour chaque statut professionnel (salarié exclusif, salarié et indépendant - combiné -, et indépendant exclusif).

Colonnes 3, 6 et 9 : ETP tot. : Il s'agit du volume d'ETPs totaux prestés au sein de chaque statut professionnel.

Colonnes 4, 7 et 10 : ETP moy. : Il s'agit de la moyenne des ETPs prestés par les personnes actives dans les soins de santé au sein de chaque statut professionnel.